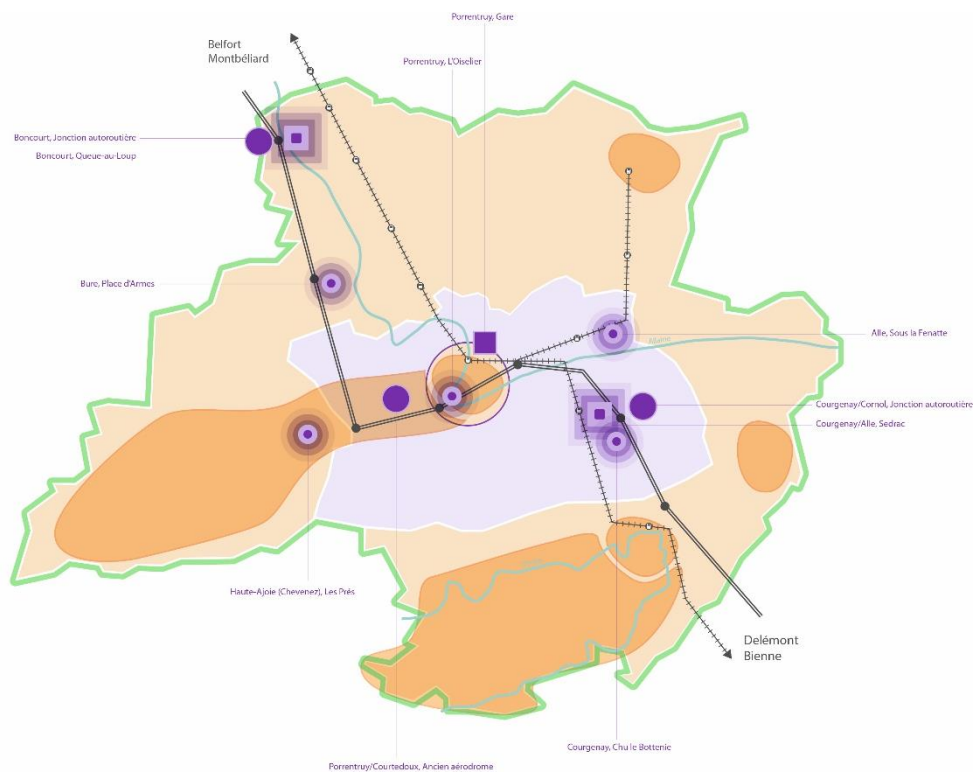


Rapport de consultation

**Syndicat intercommunal du District de Porrentruy**  
Plan directeur régional



18N053 – Version 01 du 16 février 2022



Auteurs :

Arnaud Macquat  
Anthony Morin

Coordination générale  
Urbanisme

Géographe UNINE – Urbaniste FSU  
Géographe UFC

## GOVERNANCE

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>Soutenez-vous le rôle du SidP en tant qu'organe de coordination pour les projets d'importance régionale (zones AIC et AIR, réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, friches, etc.) ?</p>	<p>Oui pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens et la valorisation des friches ; pas d'accord avec le reste (<i>Privés</i>).</p> <p>Oui sur le principe mais sous réserve que le rôle stratégique du SIDP soit revu sous l'angle de la gouvernance et de la participation démocratique ainsi que de l'impact financier d'un éventuel développement administratif ou technique. (<i>Fontenais</i>)</p> <p>Dans la mesure où les compétences dans ces dossiers dépassent le cadre communal, oui. La question centrale concernera la répartition fiscale. (<i>Alle</i>)</p> <p>Oui pour autant que les communes soient représentées à parts égales. (<i>Privé</i>)</p> <p>Oui mais dans la mesure où cet organe ne se borne pas à entendre les partenaires que sont les communes mais qu'il les écoute. De plus, plus de transparence et d'information doivent être apportés dans la conduite des projets, notamment lorsque les processus sont longs et dépassent / chevauchent les législatures. (<i>La Baroche</i>)</p> <p>Oui pour la réhabilitation dans les centres anciens. (<i>La Voix des Arbres</i>)</p> <p>Oui (<i>ATE Jura, Beurnevésin, Cornol, privé</i>)</p>	<p>Les questions de gouvernance relatives au fonctionnement du SidP dépassent le cadre du plan directeur régional.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p>
	<p>Oui s'agissant des AIC et AIR ainsi que pour la réhabilitation des friches industrielles. En revanche, la compétence d'agir pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens doit rester uniquement aux communes donc non (<i>Haute-Ajoie</i>).</p> <p>Oui, pour AIC et AIR, respectivement les projets à caractère régional. Une répartition fiscale globale des PM doit accompagner les réflexions sur l'implantation. Par contre les compétences communales doivent être préservées en ce qui concerne les centres anciens notamment. (<i>Clos du Doubs</i>)</p>	<p>Le rôle du SidP en matière de réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est d'accompagner, conseiller et expertiser les porteurs de projet. Toutefois, comme cela est mentionné dans le mandat de planification ce soutien nécessite l'accord de la commune concernée.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p>
	<p>Il est évident qu'il est nécessaire de disposer d'une structure intercommunale mais le choix du SidP semble surtout démontrer l'absence d'alternatives (<i>Prodoubs</i>)</p> <p>Le SIDP mène actuellement une étude afin d'optimiser son fonctionnement et celui de ses communes membres (RFJ, 27.10.2021). Le fonctionnement actuel n'est donc pas satisfaisant et nous n'avons pas encore les résultats et propositions de cette étude. De plus, le Parlement jurassien a accepté en 2021 un postulat qui demande des modifications dans le fonctionnement des institutions intercommunales. Sans les résultats des études mandatée par le SIDP et le Parlement, il n'est pour l'instant pas possible de soutenir le rôle d'une entité vouée à évoluer fortement. L'ensemble des divers partis politiques n'est pas représenté dans au SIDP. Aux dernières élections cantonales, les Vert-e-s pèsent 10,4% de l'électorat du district de Porrentruy mais ne disposent d'aucun siège au sein du SIDP. (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>).</p> <p>Pro Natura Jura estime nécessaire que les projets d'importance régionale soient coordonnés par une institution supracommunale dans l'état actuel du système institutionnel. Toutefois, Pro Natura Jura juge que l'évolution des tâches confiées au SIDP nécessite une refonte des statuts du syndicat pour lui conférer davantage de légitimité démocratique. A cet égard, les statuts de l'agglomération de Delémont pourraient être une base de discussion. Dans la même optique, la question d'une fusion des communes se pose à nouveau. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>Non, car pour la FMD, le SidP manque de légitimité démocratique. Le SidP pourrait s'inspirer des statuts de l'agglomération de Delémont. Plusieurs bureaux d'études ont travaillé sur ce PDR. Ces bureaux sont rétribués et ils peuvent gagner de l'argent avec la réalisation des projets. Il manque l'avis de citoyens bénévoles, qui paient leurs impôts dans la région et d'une ONG comme Pro Natura. (<i>FMD</i>)</p>	<p>Conformément à son règlement d'organisation, le SidP est compétent pour élaborer ou traiter tout projet d'intérêt régional en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les questions de gouvernance relatives au fonctionnement du SidP dépassent le cadre du plan directeur régional.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Vu les propositions développées, on est en droit de douter de la capacité du SidP à mener une réflexion pertinente sur le rapport entre un développement durable et la préservation des qualités intrinsèques à la région. Le choix de recettes de développement datant du siècle passé et le mépris évident pour les récentes orientations soutenues par le peuple en matière d'aménagement du territoire et de préservation des terres cultivables suscitent la plus grande perplexité. (<i>Patrimoine suisse – Section Jura</i>)</p> <p>Agrijura n'a pas à se prononcer sur ce sujet, Cependant, il est en effet plus facile de discuter avec un seul interlocuteur lorsque des questions apparaissent (<i>Agrijura</i>).</p>	<p>Aucun commentaire.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>Êtes-vous d'accord avec le développement d'un incubateur d'entreprises, géré par le SidP, dans le secteur de la gare de Porrentruy ?</p>	<p>Oui sur le principe, reste à voir un projet concret. <i>(Privés)</i>.</p> <p>Oui mais qu'il permette du travail participatif (cotravail) afin de diminuer les trajets. <i>(ATE Jura)</i></p> <p>En accord avec le développement d'un incubateur d'entreprises vu que le secteur est déjà en zone à bâtir. <i>(WWF Jura)</i></p> <p>Sur le principe oui. Il serait intéressant de proposer un incubateur d'entreprises dans le but de promouvoir la transition écologique <i>(Les Verts du district de Porrentruy)</i>.</p> <p>Agrijura soutient les démarches de diversification du tissu économique de la région. Cependant, il est important qu'elle s'ancre dans les domaines phares du canton. Ainsi, l'agriculture, l'alimentation, les terroirs et les entreprises travaillant avec le secteur primaire doivent en profiter. La santé alimentaire est ici un enjeu à évoquer. <i>(Agrijura)</i></p> <p>Oui, sur le principe, avec le développement d'un incubateur d'entreprises mais l'implication financière et fiscale pour les communes doit être précisée. <i>(Fontenais)</i></p> <p>Oui, en s'inspirant de nombreux exemples en Suisse, le secteur gare doit être au cœur des développements futurs. En 2022, avec la problématique du changement climatique, le transport par le rail présente le meilleur bilan (impact carbone moindre, moins de gaspillage de terrains). <i>(FMD)</i></p> <p>Oui à condition que cela reste d'intérêt régional et en coordination avec les autres organismes actifs dans le domaine, notamment SEDRAC <i>(Haute-Ajoie)</i>.</p> <p>Oui, site stratégique pour le développement régional. <i>(Alle)</i></p> <p>Oui <i>(Beurnevésin, Clos du Doubs, Cornol, privé)</i></p>	<p>Les modalités financières et fiscales seront à discuter dans le cadre de la concrétisation du projet.</p> <p>Cet incubateur d'entreprises n'est pas destiné uniquement à la commune de Porrentruy mais vise à diversifier le tissu économique au bénéfice de l'ensemble de la région.</p> <p>Le développement de ce projet intégrera dans la mesure du possible les nouvelles formes de travail et visera à répondre aux enjeux actuels.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Cela est inutile et absurde pour une ville de 7'000 habitants. A la place il faudrait planter des arbres <i>(La Voix des Arbres)</i></p>	<p>Ce projet se trouve dans une zone à bâtir déjà légalisée très minérale. Par ailleurs, cet incubateur d'entreprises n'est pas destiné uniquement à la commune de Porrentruy mais vise à diversifier le tissu économique au bénéfice de l'ensemble de la région.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Le SidP, est un organe de coordination pour les projets supra communaux d'intérêt public. Il n'a pas à gérer des projets qui relèvent des entreprises privées. Ajouter des couches au millefeuille institutionnel compliquera la gestion et fera perdre par miettes l'autonomie financière et décisionnelle des communes. <i>(La Baroche)</i></p>	<p>Cet incubateur d'entreprises est une structure unique prévue au niveau régional, il est donc logique que la gestion du projet soit assurée par le SidP, en collaboration étroite avec la SEDRAC.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>Soutenez-vous qu'une réflexion énergétique soit menée à l'échelle régionale ?</p>	<p>Oui et que dans ce cadre soit posé le rachat de BKW par le Canton et la constitution d'un GRD à l'échelle du district <i>(ATE Jura)</i></p> <p>Pour autant que le financement de ce type de réflexion (qui nécessitera des études) soit assuré sans impacter les communes <i>(Alle)</i></p> <p>Oui car une concertation intercommunale est nécessaire mais uniquement pour des études afin de mutualiser les coûts <i>(Haute-Ajoie)</i>.</p> <p>Oui <i>(Beurnevésin, Cornol, Fontenais, privé)</i></p>	<p>Les communes seront associées aux réflexions (cf. mandat de planification e).</p> <p>La question du rachat de BWK et de la constitution d'un GRD dépasse le cadre du plan directeur régional.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Pro Natura Jura estime prioritaire qu'une réflexion soit entamée sur la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du district avant d'entreprendre quelque discussion que ce soit sur la production d'électricité. Ainsi, nous pensons notamment à l'isolation des bâtiments, par exemple en fixant l'objectif de l'assainissement de tous les bâtiments d'habitation et de travail à l'horizon 2035. Il est important d'exiger le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments, entre autres en mettant l'accent sur l'énergie thermosolaire, le chauffage à distance ou la géothermie. Les pompes à chaleur air/eau ne sont pas à considérer dans cette optique. Pro Natura Jura promeut également prioritairement la pose de panneaux solaires sur les surfaces bâties existantes, à l'instar des tours de Centre Ajoie. A ce titre, le SIDP pourrait entamer des processus pour créer une coopérative citoyenne, à l'exemple de la coopérative coopsol. L'obligation d'installer des panneaux solaires sur l'ensemble des surfaces adéquates devraient également être inscrites dans les législations communales. Pro Natura Jura demande des économies d'énergie dans l'éclairage public, par exemple par l'extinction des lampadaires de 21h00 à 6h00 l'hiver et de 24h00 à 5h00 l'été, ce qui va dans le sens de la lutte contre la pollution lumineuse. Le SIDP pourrait également faire la promotion du programme Cepar. <i>(Pro Natura Jura)</i></p> <p>Oui. Toutes les formes d'énergies renouvelables doivent y être incluses. Ainsi, les panneaux solaires et le biogaz agricoles doivent faire partie intégrante de cette réflexion, comme ils en font partie au niveau cantonal. <i>(Agrijura)</i></p>	<p>Les autorités régionales prennent bonne note de ces recommandations.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	<p>La réflexion énergétique au niveau régional est indispensable mais elle doit être combinée aux aspects climatiques (<i>WWF Jura</i>).</p>	<p>Les aspects climatiques seront intégrés à ces réflexions. Par ailleurs, le SidP souhaite mettre en œuvre des mesures et des actions afin de gérer la question de l'adaptation aux changements climatiques (cf. chapitre « Nature et paysage »).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Oui pour la réflexion énergétique régionale, mais cela ne fait-il pas doublon avec les plans du canton ? Il faut coordonner les deux démarches. La crise climatique doit être prise en compte avec moins d'asphalte et de béton. (<i>FMD</i>)</p> <p>Oui, il faut coordonner avec le Canton et surtout avec la commune de Porrentruy qui travaille déjà sur une conception directrice de l'énergie et la planification énergétique territoriale. Attention donc aux doublons car elle est déjà menée en partie par Porrentruy ! (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>).</p> <p>La réflexion énergétique menée au niveau régional fait doublon avec la planification cantonale (<i>La Voix des Arbres, Privés</i>).</p> <p>Il n'est pas opportun que la réflexion énergétique soit menée au niveau régional (<i>Prodoubs</i>)</p> <p>Non. Dans un canton du 839 km<sup>2</sup> dont la population atteint celle de la ville de St-Gall, cette problématique doit être réglée au niveau cantonal. (<i>La Baroche</i>).</p> <p>Non (<i>Clos du Doubs</i>)</p>	<p>Les autorités régionales estiment que le niveau régional est l'échelle adéquate pour cette thématique qui dépasse les frontières communales. L'objectif des autorités régionales est de pouvoir mener des actions concrètes au niveau local tout en garantissant une cohérence des mesures à l'échelle régionale.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

## URBANISATION

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>Approuvez-vous le développement résidentiel proposé ?</p>	<p>Oui puisque ces zones sont accessibles en TP. Toutefois, nous demandons une accessibilité à ces zones en transport individuel non motorisé comme le vélo par des chemins cyclables ou autres qui soient directes, sûres et utilisables dans les trajets du quotidien des futurs habitants de ces quartiers, adultes comme enfants. Nous demandons qu'au moins l'un des secteurs prioritaires d'habitation soit réfléchi comme un écoquartier (absence de place de parc pour les résidents, bâtiments producteurs d'énergie, matières premières de la construction locales et renouvelables, biodiversité forte, services à la population comme bibliothèque d'objets, intergénérationnel). Cela permettrait de montrer qu'un autre type de quartiers est possible et va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique. Nous nous sommes d'ailleurs dans un premier temps opposé au changement d'affectation de la friche Thécla à Clos du Doubs où un écoquartier a été présenté. Nous avons obtenu des garanties concernant l'accès par les transports publics. <i>(ATE Jura)</i></p> <p>Il répond aux exigences du plan directeur cantonal. <i>(Alle)</i></p> <p>Oui <i>(Beurnevésin, Cornol, Fontenais, Haute-Ajoie, privé)</i></p>	<p>La question des itinéraires de mobilité douce est effectivement à intégrer dans les réflexions, notamment en matière de déplacement quotidien. Le plan directeur cantonal impose des exigences en la matière (notamment fiche M.08 par exemple). Les autorités régionales partagent ce point de vue. Toutefois, l'aménagement local reste de la compétence des communes. Ainsi, ce sont à elles, dans le cadre de leur développement à intégrer cette problématique. La question du développement d'un écoquartier est également du ressort des communes dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement local (cf. art. 46 LCAT).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Non, il faudrait aussi ici réhabiliter les anciens bâtiments. <i>(La Voix des Arbres)</i></p> <p>Les planifications découlant d'estimations et des évolutions des dernières années, Agrijura les estime correctes. Il faut noter l'intérêt de concentrer le développement dans des régions avec les équipements nécessaires pour éviter une trop grande emprise sur le terrain agricole. Cependant, Agrijura déplore le fait que le SIDP ne vise pas à influencer une dynamique de maintien de l'habitat dans les centres anciens, villages excentrés. Il en va de la préservation du bâti, des structures villageoises décentralisée et du maintien d'un tissu rural. <i>(Agrijura)</i></p>	<p>La réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est un enjeu majeur pour le SidP. Cela se traduit par la mise en place d'un centre de compétences en la matière (cf. chapitre « Gouvernance »).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Non dans le sens où il menace des terrains agricoles et conduit à un étalement urbain <i>(Prodoubs)</i></p>	<p>Comme cela est mentionné dans la fiche, le développement résidentiel est orienté en priorité dans les zones à bâtir légalisées. Dans ce contexte, l'étalement urbain sera très limité. Les éventuelles extensions devront répondre aux principes de l'aménagement du territoire qui visent, notamment, à la protection des meilleures terres agricoles.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Nous nous questionnons quant à une augmentation de 1750 habitants pour la période 2015 à 2030. Alors que le rapport explicatif mentionne « qu'une relative stabilité de la population a pu être observée durant les 15 dernières années, oscillant entre environ -1 % et + 2 % », nous ne comprenons pas que la fiche « Urbanisation » prévoie une telle croissance. Il nous semble que la majorité de la croissance démographique observée dans les villages d'Alle, de Cornol ou encore de Courgenay est due à des personnes habitant en Ajoie et qui changent de domicile ; ces migrations internes au district créent des déséquilibres démographiques entre villages que le PDR ne semblent pas aborder. Ainsi, nous n'approuvons pas ce point. <i>(SSNPP)</i></p> <p>L'augmentation de 1750 habitants pour la période 2015 à 2030 est largement au-delà de toute espérance et n'est plus d'actualité – on est également en droit de se poser la question de savoir si la population partage cette perspective de croissance démographique. Alors que le rapport explicatif précise que « globalement, une relative stabilité de la population a pu être observée durant les 15 dernières années, oscillant entre environ -1 % et + 2 % », nous ne parvenons pas à comprendre que la fiche Urbanisation prévoie une telle croissance. Le mémento statistique 2021 indique d'ailleurs une diminution constante de la population ajoutée ces dernières années : 2017 – 24'573 habitants ; 2018 – 24'440 habitants ; 2019 – 24'398 habitants et 2020 – 24'276, soit une diminution moyenne de 3 ‰/an. Nous avons réellement de la difficulté à voir de quelle manière le PDR parviendra à modifier cette tendance. Il est également à relever que la très grande part de la croissance démographique observée dans les villages d'Alle, de Cornol ou encore de Courgenay est due à des ajoulots et ajoulots qui changent de domicile ; ces migrations internes au district de Porrentruy créent des déséquilibres démographiques entre villages que le PDR n'abordent pas. Pour ces deux points, Pro Natura Jura refuse ce type de développement et demande donc que le PDR vise réellement une densification qualitative et proche des transports publics à forte cadence en adéquation avec l'évolution récente de la population. Nous précisons ici qu'une densification de qualité signifie la rénovation des bâtiments existants et le maintien des espaces verts, particulièrement des vergers haute-tige. Avec une diminution constante de la population, la zone à bâtir ne doit plus augmenter ! Nous recommandons d'ailleurs vivement que le SIDP se dote d'une stratégie pour valoriser les logements existants, particulièrement pour les localités à vacance très élevée à l'exemple de Porrentruy. Dans cette optique, nous sommes favorables au développement d'une réglementation communale ou cantonale « clause du besoin » qui obligerait les promoteurs à prouver la nécessité de leur projet (clause du besoin) et qui permette ou oblige les autorités de refuser des projets si le taux de vacance est trop élevé.</p>	<p>Les différentes perspectives fixées dans le plan directeur régional découlent du plan directeur cantonal (cf. fiche U.01) et sont donc conformes à celui-ci. La fiche U.10 du plan directeur cantonal mentionne les communes qui ont l'obligation de faire partie du pôle régional. Elle indique également que d'autres communes peuvent faire partie du pôle régional en fonction de leur proximité géographique ou du lien plus ou moins étroit qu'elles entretiennent avec le cœur de pôle.</p> <p>Il convient de relever que les autorités régionales privilégient un développement résidentiel orienté dans les zones à bâtir légalisées. La réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est un enjeu majeur pour le SidP. Cela se traduit par la mise en place d'un centre de compétences en la matière (cf. chapitre « Gouvernance »).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	<p>Finally, nous demandons que les règlements communaux soient complétés pour favoriser la plantation d'arbustes indigènes dans les haies des particuliers. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>La répartition de la croissance estimée de la population résulte plus d'une volonté politique que d'une réalité démographique. Le développement résidentiel est donc fortement surestimé dans ce PDR. Pour respecter la LAT il faut impérativement revoir ces projections (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>).</p> <p>Non, selon la nouvelle LAT, la plupart des communes ont des zones à bâtir bien trop grandes, qu'elles doivent en principe réduire. Le développement proposé repose sur des besoins surdimensionnés et non avérés. Les atteintes à la nature et aux SAU sont trop importantes. Les rénovations de bâtiments dans les centres anciens (vieille ville de Porrentruy...) devraient être encouragées. (<i>FMD</i>)</p> <p>Les propositions sont contraires au plan directeur cantonal dont elles ne respectent pas les principes d'application. Par ailleurs, nous doutons que la commune de Cornol puisse être comprise dans le pôle régional de Porrentruy. (<i>Patrimoine suisse – Section Jura</i>)</p> <p>Non car Porrentruy et sa couronne prennent tout et il ne reste que des miettes aux communes excentrées. L'objectif de +835 habitants à Porrentruy est illusoire puisque cette commune perd chaque année des habitants et qu'il reste 8 ans pour atteindre les objectifs. En réalité, si on applique la méthodologie de calcul pour la réduction de la zone à bâtir, Porrentruy devrait diminuer fortement sa zone, puisqu'elle perd inéluctablement des habitants, malgré tout ce qui se construit. La ville de Porrentruy a perdu 364 hab. de 2015 à 2021 (source mémento stat. RCJU). Selon vos prévisions, Porrentruy devrait avoir 6798 hab. (2015) +835 hab. (objectif 2030) = 7633 hab. en 2030. Nous sommes en 2022 et Porrentruy a 6434 hab., elle doit donc croître de 1199 hab. en 8 ans. Les objectifs sont donc à revoir. (<i>La Baroche</i>)</p>		
	<p>De manière globale, aucune nouvelle zone à bâtir n'est soutenable (pas de preuve du besoin). Plusieurs secteurs proposés posent de plus problème (zone de protection des vergers : en contradiction avec la protection de la chouette chevêche qui figure dans les objectifs nature) (<i>WWF Jura</i>)</p>	<p>Une pesée des intérêts devra être réalisée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local des communes concernées. Des mesures de compensation pourraient également être mises en œuvre.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>Soutenez-vous la réalisation d'appartements adaptés dans les différentes communes du district ?</p>	<p>Oui sur le principe quant à la réalisation d'appartements adaptés dans les différentes communes mais les implications techniques et financières doivent être débattues (<i>Fontenais</i>)</p> <p>Sur le principe oui ! Mais éviter de partir sur des projets trop grands qui dénaturent les villes et villages (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>).</p> <p>Oui, tout en évitant un boom non raisonnable dans la construction car dicté aujourd'hui par des taux d'intérêts très bas. Certains indicateurs montrent que ceux-ci pourraient augmenter. (<i>FMD</i>)</p> <p>Oui c'est indispensable pour garder les personnes âgées dans leur village. Mais il faut laisser la réalisation aux privés. (<i>La Baroche</i>)</p> <p>Oui la proximité est un élément important dans la cohésion sociale (<i>Alle</i>)</p> <p>Oui c'est indispensable (<i>Haute-Ajoie</i>).</p> <p>Oui (<i>Beurnevésin, Clos du Doubs, Cornol, privé</i>)</p>	<p>Les modalités financières et la question de la réalisation (privé/public) de ces appartements dépassent le cadre du plan directeur régional.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Il y a certes un vieillissement de la population, toutefois, la crise covid a eu de fortes répercussions sur le taux d'occupation des structures pour personnes âgées et il faudrait sans doute évaluer le besoin plus finement. Par contre, les éventuelles structures nécessaires devraient se faire dans les centres anciens et en tout cas pas nécessiter de nouvelles zones à bâtir. (<i>WWF Jura</i>)</p>	<p>Il s'agit en effet de développer ces infrastructures dans les zones à bâtir légalisées, en particulier dans les centres anciens, afin de permettre aux personnes âgées de conserver un lien avec le tissu social existant et de bénéficier des aménités disponibles dans les centres de localité (commerces, services, transports publics, etc.)</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Non, il faudrait aussi ici réhabiliter les anciens bâtiments. (<i>La Voix des Arbres</i>)</p>	<p>La réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est un enjeu majeur pour le SidP. Cela se traduit par la mise en place d'un centre de compétences en la matière (cf. chapitre « Gouvernance »).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>Approuvez-vous le développement économique proposé ? Les secteurs retenus voués à devenir des zones d'activités d'intérêt régional</p>	<p>Oui si et seulement si la manne financière est répartie et que les communes qui ne peuvent pas en accueillir puissent bénéficier des retombées économiques. (<i>La Baroche</i>)</p> <p>Oui les secteurs nous semblent équilibrés géographiquement et du point de vue de la mobilité (<i>Alle</i>)</p> <p>Oui (<i>Beurnevésin, Cornol, Haute-Ajoie</i>)</p>	<p>La répartition fiscale dans les zones AIR doit effectivement profiter à toutes les communes. Les modalités sont toutefois à définir.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>(AIR) vous semblent-ils opportuns ?</p>	<p>Non. La commune ne peut pas approuver le développement proposé tant que la répartition fiscale n'est pas connue ou du moins les grands principes acceptés par toutes les communes. <i>(Fontenais)</i></p>	<p>La répartition fiscale dans les zones AIR doit effectivement profiter à toutes les communes. Les modalités sont toutefois à définir.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Non, il faudrait aussi ici réhabiliter les anciens bâtiments. <i>(La Voix des Arbres)</i></p>	<p>La réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens et des friches industrielles est un enjeu majeur pour le SidP (cf. chapitre « Gouvernance »).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Pas d'avis sur l'utilité économique ou pas, mais opposition totale à des nouvelles zones, il faut utiliser les réserves existantes ! <i>(WWF Jura)</i></p> <p>Non trop d'emprise sur les terres agricoles <i>(Clos du Doubs)</i></p> <p>Les propositions sont contraires au plan directeur cantonal dont elles ne respectent pas les principes d'application. Nous ne voyons pas pourquoi la collaboration entre les communes du pôle régional devrait forcément s'accompagner d'une extension tentaculaire de l'urbanisation visant à terme la constitution d'un aggloméra construit continu et informe. Il est à l'inverse fondamental de préserver des espaces intermédiaires « vertes » et libres de toute construction entre les villages et le centre urbain de Porrentruy. L'accaparement de nouveaux terrains agricoles ne peut pas être proposé comme condition à l'avenir économique de la région. Ce développement n'est pas durable mais essentiellement destructeur. Il peut même être qualifié de suicidaire. <i>(Patrimoine suisse – Section Jura)</i></p> <p>Pro Natura Jura s'oppose aux secteurs proposés. Pro Natura Jura relève l'absence de stratégie sur les zones d'activités régionales ; quelles sont les entreprises jurassiennes ayant des besoins de s'étendre ? quels sont leurs besoins actuels et futurs ? idem pour les entreprises extérieures au canton. De même, se pose également la question du type d'entreprises visées ; vise-t-on des entreprises de stockage – type Gefco – ou celles qui créent une plus-value conséquente sur le territoire ? des entreprises de combien d'EPT ? Dans cette optique, nous incitons le SIDP à adopter une démarche semblable à celle qui a prévalu à la construction de la zone innodel sur la commune de Courroux. Ce site accueille spécifiquement un type d'entreprise à haute valeur, en l'occurrence des activités dédiées aux nouvelles technologies et aux sciences de la vie. Aussi longtemps que le SIDP ne se dote pas d'une stratégie d'implantation validée par les législatifs, il ne fait pas sens de vouloir ainsi dessiner des zones AIR sur une carte. Nous relevons à ce propos que les zones dessinées sont très souvent des ellipses grossièrement dessinées qui ne délimitent pas clairement le périmètre d'urbanisation prévu. Nous demandons donc que ces périmètres soient clairement définis déjà à ce stade-ci. Nous ne tolérons pas des périmètres indicatifs. De plus, Pro Natura Jura relève que les sites prévus sont immenses ; le paysage en sera irrémédiablement changé. Pro Natura Jura voit donc d'un très mauvais œil la disparition de tant de très bonnes terres agricoles. Pro Natura Jura se questionne également sur l'accessibilité en transport public à forte cadence pour les sites proposés et demande que cette partie du PDR soit complètement revue. Finalement, Pro Natura Jura refuse que la plaine de Courtedoux soit appelée à être construite. Il s'agit d'un site important pour la biodiversité, particulièrement pour les oiseaux – cigognes, aigrettes, hérons, vanneaux huppés, mouettes notamment et pour les amphibiens. Ce paysage, le Creugenat, son lit et les nombreuses résurgences, est à conserver et à valoriser pour lui-même et avec le patrimoine géologique régional. Les particularités géologiques de ce secteur semblent avoir été oubliées. Nous demandons donc au SIDP d'intégrer le patrimoine géomorphologique dans sa réflexion (lien). Nous en profitons pour rappeler que la construction de l'aérodrome de Bressaucourt a été rendu possible avec la promesse que la plaine de Courtedoux soit maintenue en zone agricole extensive. D'autres lieux méritent également d'être conservés et d'y renforcer les mesures en faveur de la biodiversité, à savoir (1) le site de Rière-les-vergers à Courgenay (fig. 5), (2) le Voyeboeuf-Est où la dalle calcaire accueille une flore rare et (3) l'Oiselier (fig. 10) qui est situé à proximité immédiate du site d'importance nationale des batraciens et sur un couloir de migration. <i>(Pro Natura Jura)</i></p> <p>Agrijura est sceptique quant à la nécessité de planifier autant de zones AIR à l'échelle d'un seul district. De plus, les surfaces projetées nous paraissent démesurées en comparaison du besoin futur réel. Agrijura avait participé à l'élaboration des critères de construction, indices d'utilisation des sols et limitation pour les parkings contenus dans les fiches du PDC pour les zones AIC. Ces critères doivent représenter les minima à appliquer dans les zones AIR projetées. Finalement, Agrijura déplore le fait que l'ensemble des développements industriels, mais également d'habitation ne se concentre que sur des surfaces d'assolement ou des terres agricoles hautement productives. <i>(Agrijura)</i></p> <p>Les secteurs retenus sont basés uniquement sur l'accessibilité à l'autoroute (excepté Sous-la-Fenatte à Alle, liée au quai de transbordement). Aucune contrainte ou proposition visant la protection des sols agricole n'est en consultation (densité d'emplois créé, surface de places</p>	<p>Les zones AIR retenues dans le PDR présentent les meilleures caractéristiques en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Les réserves existantes sont pour certaines mal localisées du point de vue de l'aménagement du territoire ainsi que du point de vue du marché. Conformément aux exigences du plan directeur cantonal, le développement des zones AIR devra faire l'objet de compensation. Cela permettra de relocaliser de manière adéquate les réserves en zones d'activités. Les modalités seront développées dans le concept régional relatif à la planification de nouvelles zones AIR. Les étapes de développement seront aussi à intégrer dans ce concept. Celui-ci est un prérequis au développement des zones AIR.</p> <p>La plaine de Courtedoux n'est pas concernée par la réalisation d'une zone AIR.</p> <p>Le plan directeur cantonal (fiche U.03) fixe un indice d'utilisation du sol minimal à viser dans les zones d'activités. La LCAT fixe désormais la surface maximale autorisée pour le stationnement en surface. Ainsi, dans ce contexte, les futures planifications relatives à ces zones AIR devront répondre à ces exigences minimales.</p> <p>Les plans d'aménagement local des communes concernées n'identifient pas les problématiques citées (géologique karstique et hydrogéologie). Dans le cadre du développement de ces projets, des études spécifiques en matière, entre autres, d'environnement seront menées afin d'identifier les éventuelles problématiques à gérer.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>



Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	<p>de parc). Aucun lien avec le besoin d'emplois locaux n'est recherché (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>).</p> <p>Non, le développement proposé repose sur des besoins surdimensionnés et non avérés. L'augmentation de la population reste faible en Ajoie. Les atteintes à la nature et aux surfaces agricoles utiles (SAU) sont trop grandes. De bonnes terres agricoles ne peuvent être sacrifiées comme cela est prévu, par exemple, à l'ouest de Cornol. Depuis 1994, la FMD a contribué au retour des Cigognes blanches nicheuses en Ajoie. Une belle colonie s'est installée à l'est de Porrentruy. La plaine entre Porrentruy et Courtedoux est vitale pour l'alimentation de ces oiseaux. Le Creugenat constitue un « géotope » remarquable. Transformer cette zone en secteur stratégique à fort impact sur le territoire n'est pas une bonne idée. (<i>FMD</i>)</p> <p>Nous nous opposons aux secteurs proposés. Nous relevons une absence de stratégie sur les zones d'activités régionales ainsi qu'absence de stratégie d'implantation. C'est pourquoi, nous nous questionnons sur les zones AIR. De plus, nous avons relevé que les sites prévus sont immenses, ce qui aura pour conséquence que le paysage sera irrémédiablement changé. Nous regretterions ainsi que nombreuses terres agricoles soient amenées à disparaître. Nous nous questionnons aussi sur l'accessibilité en transport public pour les sites proposés. Finalement, nous regrettons que la plaine de Courtedoux soit appelée à être construite. Il s'agit d'un site important pour la biodiversité, particulièrement pour les oiseaux - cigognes, aigrettes, hérons, notamment - et les amphibiens, et pour le paysage (présence du Creugenat et de nombreuses résurgences). Nous rappelons d'ailleurs que la construction de l'aérodrome de Bressaucourt a été rendue possible contre la promesse que la plaine de Courtedoux soit maintenue en zone agricole extensive. (<i>SSNPP</i>)</p> <p>Les zones AIR « Les Prés » (Chevenez) et Courtedoux (ancien aérodrome) ne sont pas compatibles avec la protection de l'environnement (géologique karstique et hydrogéologie) (<i>ISSKA</i>)</p> <p>Non dans le sens où les zones proposées menacent d'excellents terrains agricoles, conduisent à l'étalement d'une urbanisation connue pour son absence totale de qualité et à la destruction de paysages ruraux emblématiques. (<i>Prodoubs</i>)</p>		
	<p>Concernant la zone AIR de l'Oiselier à Porrentruy, cet emplacement est une erreur. En effet, notre canton reconnu pour ses paysages et sa tranquillité. En disposant cette zone AIR à cet emplacement, l'ensemble des touristes et des voyageurs auront une image négative en arrivant à Porrentruy. De plus, cet emplacement est très fréquenté par les promeneurs et les sportifs. Planter cette zone AIR à cet endroit nuira à la qualité de vie de Porrentruy. Cette zone tout un grand nombre de nouvelles constructions vu la proximité et le nombre d'enfants qui joue dans le secteur. D'autres secteurs sont à privilégier afin de ne pas nuire aux constructions existantes. Il faut prévoir une zone plus vaste afin de pouvoir facilement agrandir dans 30 à 40 ans. Finalement, habitant l'Oiselier II, je suis surpris de bénéficier de ces informations uniquement maintenant. La commune aurait dû mentionner cet élément lors de la vente des parcelles de l'Oiselier II. (<i>Privé</i>)</p> <p>Concernant l'Oiselier à Porrentruy, avec la zone résidentielle juste à côté, ce n'est pas un site approprié pour une zone AIR. L'augmentation du trafic pourrait nuire aux habitants. En accord avec le reste du chapitre. (<i>Privé</i>)</p>	<p>Ce secteur est reconnu dans le plan directeur d'aménagement de la commune de Porrentruy comme secteur d'activités à développer. Par ailleurs, en raison de sa localisation, ce secteur évite l'augmentation du trafic au sein des localités. Comme pour tout autre projet, l'éventuel développement de ce secteur devra intégrer les questions d'accès et de trafic afin de réduire au maximum les nuisances induites et répondre aux exigences légales.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>Êtes-vous d'accord avec les sites retenus en matière de développement d'infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional ?</p>	<p>Oui pour autant qu'ils soient en zone à bâtir actuellement. (<i>SSNPP</i>)</p> <p>D'accord si déjà en zone à bâtir, mais pas de création de nouvelles surfaces. Attention les zones sport et loisirs sont souvent aussi des surfaces vertes proches de milieux naturels (cours d'eau, forêt). Il faut éviter le dérangement de faune, notamment au Banné proche d'une réserve naturelle. Une sensibilisation /contrôles sont nécessaires. (<i>WWF Jura</i>)</p> <p>Oui, à la condition que ceux-ci soient impérativement prévus dans une zone à bâtir actuelle conforme à la LAT en vigueur. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>Oui pour améliorer les sites déjà en place comme le secteur des deux patinoires ou du stade de football du Tirage - hall du Banné à Porrentruy et les environs de l'anneau d'athlétisme à Alle. Non à des développements qui reposeraient sur des besoins surdimensionnés et non avérés. Il faut éviter que les atteintes à la nature et aux SAU soient trop grandes. (<i>FMD</i>)</p> <p>Oui (<i>Alle, Beurnevésin, Clos du Doubs, Cornol, Haute-Ajoie, Les Verts du district de Porrentruy, privé</i>)</p>	<p>Les secteurs retenus sont effectivement en zone à bâtir actuellement. L'objectif est de concentrer les nouvelles infrastructures dans ces secteurs afin de favoriser les synergies et de profiter des infrastructures existantes.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p>

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	Non car certaines infrastructures sont totalement ignorées, notamment le rôle de l'aérodrome de Bressaucourt (12,3 hectares), le stationnement de camping-cars. Si la référence existe pour le cyclotourisme en site propre, il manque aussi une réflexion sur les pistes VTT comme vecteur du développement touristique et leur accrochage à des structures d'accueil-recharge (ravitaillement, recharges e-bike, etc). De quelle manière les implantations prévues au Banné à Porrentruy changent-elles la donne ? <i>(Fontenais)</i>	Ce principe d'aménagement vise à identifier les secteurs pouvant accueillir des infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional. Les secteurs retenus accueillent d'ores et déjà des infrastructures sportives et de loisirs et sont affectés à la zone à bâtir.	
	Partiellement. Les aires de développement de Porrentruy et Alle sont à privilégier, car ce sont les lieux centrés du district. Les zones situées à Boncourt sont du ressort de cette commune. Le fait que la halle polyvalente accueille le BCB n'est pas un prétexte suffisant pour en faire une zone d'intérêt régional, d'autant plus s'il s'agit d'une manœuvre pour faire payer la modification de cette halle à toutes les communes du district. Il en va de même avec le centre équestre de Chevenez qui promeut certes un animal cher à notre région, mais également un sport élitiste inaccessible à l'immense majorité de la population ajoulote. <i>(La Baroche)</i>	Ces deux secteurs (Boncourt et Chevenez) sont situés en zone à bâtir et accueillent déjà des infrastructures d'importance régionale voire cantonale. Il est donc opportun d'identifier ces secteurs pour l'accueil d'éventuelles nouvelles infrastructures sportives afin de favoriser les synergies et d'éviter le mitage du territoire.	Pas d'impact sur le projet
	Non, il faudrait aussi ici réhabiliter les anciens bâtiments. <i>(La Voix des Arbres)</i>	La réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est un enjeu majeur pour le SidP. Cela se traduit par la mise en place d'un centre de compétences en la matière (cf. chapitre « Gouvernance »).	Pas d'impact sur le projet
Autres remarques	Les espaces verts existants dans les communes doivent impérativement être conservés, et protégés dans les PAL. Pour ne pas utiliser du terrain à bâtir au détriment de la nature. Les communes doivent prendre en compte la qualité du paysage existant et en faire une priorité. Ensuite il faut la maintenir tout en la développant davantage. Et surtout respecter les quotas. <i>(La Voix des Arbres)</i>	Les PAL sont de la compétence des communes (cf. art. 46 LCAT). Toutefois, les autorités régionales souhaitent qu'une réflexion commune soit entreprise en ce qui concerne les espaces verts au sein du milieu bâti afin d'avoir une certaine uniformité de traitement.	Pas d'impact sur le projet
	L'urbanisation proposée est fondée sur des besoins non avérés, diminuerait fortement la qualité de vie des habitants et porterait des atteintes disproportionnées à la nature et à l'agriculture <i>(Privés)</i>	Les différentes perspectives fixées dans le plan directeur régional découlent du plan directeur cantonal (cf. fiche U.01) et sont donc conformes à celui-ci. Le développement des projets devra répondre aux principes de l'aménagement du territoire qui visent, notamment, la protection de la nature et des surfaces agricoles.	Pas d'impact sur le projet
	Il serait judicieux de rajouter des lignes directrices concernant la conservation de la nature en milieu bâti. <i>(La Voix des Arbres)</i>	Des lignes directrices en la matière sont indiquées dans le chapitre « Nature et paysage ».	Pas d'impact sur le projet

## TOURISME

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
Êtes-vous d'accord avec le développement touristique proposé ? Les pôles touristiques régionaux identifiés sont-ils cohérents ?	Oui. Le principe d'aménagement doit impérativement tenir compte de la desserte en transports publics. Oui Haute-Ajoie ( <i>ISSKA</i> ) Oui ( <i>Beurnevésin, Clos du Doubs, Cornol, privé</i> ) Oui. Il faut toutefois noter que la plupart des hébergements touristiques (hôtels, village de vacances (Courtedoux), etc.) se développe à l'intérieur des surfaces à bâtir. Concernant les habitats innovants, Agrijura salue les possibilités et les engagements pour un tourisme proche de la nature et sans emprise sur le milieu agricole. ( <i>Agrijura</i> )	La desserte en transports publics est effectivement un critère important à prendre en considération en matière d'aménagement du territoire.	Pas d'impact sur le projet
	Le projet Land Art à Bonfol connaît une réorientation majeure. A tenir compte dans l'appréciation. ( <i>Alle</i> )	Le projet connaît effectivement une réorientation, toutefois ce secteur est maintenu comme secteur d'importance régionale au niveau touristique.	Pas d'impact sur le projet
	- Ok pour la ville de Porrentruy - Sceptiques sur le potentiel attractif de la Haute Ajoie et sur celui d'une ancienne décharge chimique... - Concernant la vallée du Doubs, nous contestons la phrase p33 : « Reconnaître l'entier de la Vallée du Doubs comme pôle touristique d'importance régionale » car le site est au bénéfice de plusieurs niveaux de protection de la nature d'importance nationale, voire internationale dont l'intérêt est donc supérieur à des enjeux touristiques locaux. ( <i>WWF Jura</i> ) L'ensemble des berges du Doubs (comme indiqué sur la carte) ne doit pas être considéré comme un pôle touristique régional. De plus, il n'est pas nécessaire que Bellefontaine devienne un nouveau spot touristique. Sur le Doubs, il y a déjà assez de nuisances liées au tourisme. Quid pour le musée de paléontologie ? ( <i>Les Verts du district de Porrentruy</i> )	Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional, la région Haute-Ajoie et la commune de Bonfol (LandArt) ont été identifiées comme secteur présentant un potentiel touristique intéressant pour la région. La vallée du Doubs est effectivement une vitrine de la région, voire du canton, en matière de nature, de paysage mais aussi de tourisme. La vallée du Doubs fait l'objet de nombreuses protections tant au niveau fédéral que cantonal. Les autorités régionales sont conscientes de la valeur et de la richesse de ce territoire. Elles sont conscientes également des problématiques qui apparaissent lorsque les beaux jours reviennent (trafic, stationnement, baignade, etc.). Ainsi, afin de canaliser les flux touristiques, deux secteurs sont retenus : un à proximité de la ville de Saint-Ursanne et un qui présente une image plus « nature ». Cela permettra de permettre un accueil adéquat des touristes le long du Doubs tout en préservant les autres secteurs plus sensibles du Doubs. Concernant le musée de la paléontologie, son développement entre dans le cadre des infrastructures touristiques d'importance de Porrentruy.	Pas d'impact sur le projet
	Oui pour l'idée de la « Vallée des dinosaures » de Porrentruy à Réclère mais avec un tourisme doux qui évite de mettre en place des infrastructures trop grandes. La piste cyclable qui s'arrête actuellement à l'ouest de Rocourt pourrait être prolongée jusqu'à Réclère. Beaucoup de visiteurs en Ajoie sont des touristes de passage. Il n'est pas raisonnable que des collectivités publiques paient des infrastructures coûteuses pour d'éventuels « touristes longue durée » qui n'existent pas en nombres conséquents. ( <i>FMD</i> )	Le développement du tourisme dans la région Haute-Ajoie doit effectivement s'articuler autour de la liaison cyclable existante. L'objectif poursuivi par les autorités régionales est d'inverser la tendance du tourisme de passage. Afin d'encourager les touristes à rester plusieurs jours dans la région, le développement de nouvelles infrastructures peut s'avérer nécessaire.	Pas d'impact sur le projet.
	Non. Nous l'avons dit en début de projet. Nous l'avons redit le 28 mai à la séance d'information et vous n'en avez pas tenu compte dans le projet envoyé au canton. La Baroche est mentionnée dans le PDC comme zone touristique. Nous exigeons qu'elle soit mentionnée dans le PDR. ( <i>La Baroche</i> )	Il a été pris bonne note de cette remarque et le site des Rangiers (La Caquerelle / Les Malettes) a été intégré comme pôle touristique régional.	La fiche « Tourisme » a été adaptée en conséquence.
	Il n'est pas possible de différencier, sur la base des propositions développées, des parts de territoire attractives de part de territoire sacrifiées (à une urbanisation agressive). Le territoire et le paysage sont un tout et l'image qui en résulte pour les habitants et pour les visiteurs doit être traitée de manière conséquente et cohérente. ( <i>Patrimoine suisse – Section Jura</i> )	Des pôles touristiques régionaux sont identifiés dans le plan directeur régional. Ainsi, les nouvelles infrastructures d'importance régionale devront se développer dans ces secteurs. Le paysage est effectivement une valeur ajoutée, notamment dans la région. Les autorités régionales ont pour objectif de positionner la région sur le marché du tourisme durable pour préserver au maximum cet élément identitaire (objectif 3 de la fiche).	Pas d'impact sur le projet
	Nous regrettons l'absence d'une stratégie touristique établie à l'échelle de la région. Les cours d'eau et les plans d'eau étant des écosystèmes fragiles (hausse des températures, micropolluants, pollutions en azote et phosphore, etc.), nous dénonçons l'objectif de développer les accès à l'eau pour la baignade. ( <i>SSNPP</i> ) Pro Natura Jura regrette à nouveau l'absence d'une stratégie touristique établie à l'échelle de la région. Pro Natura dénonce l'objectif de développer les accès à l'eau pour la baignade. Les cours d'eau et les plans d'eau sont avant tout des écosystèmes fragiles, déjà soumis à la hausse des températures, aux micropolluants et pollutions en azote et phosphore ; ils doivent être protégés des impacts sur la nidification d'espèces vulnérables, des dérangements dans les frayères, zones de reproduction et zones refuges des poissons, des nuisances sur l'entomofaune aquatique et la flore particulière, etc. Les cours d'eau ne sont pas des espaces de loisir ! Ils méritent donc au contraire des mesures spécifiques de préservation que l'on ne	JuraTourisme, par son bureau TalentsLab, a accompagné les autorités régionales dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional. Dans ce contexte, les enjeux touristiques au niveau de la région ont pu être identifiés. Le plan directeur régional entend répondre à ces enjeux. La question de l'accès à l'eau est une problématique récurrente, notamment dans les beaux mois. En identifiant deux secteurs, les autorités régionales souhaitent canaliser ces accès sur deux secteurs déjà « construits » afin de protéger le reste du Doubs et notamment les secteurs les plus sensibles.	Pas d'impact sur le projet

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	lit nulle part dans la documentation. Il faut également prendre en compte le probable retour imminent et souhaité du castor. ( <i>Pro Natura Jura</i> )		
	Non, c'est primordial de développer un tourisme durable et respectueux de la nature. ( <i>La Voix des Arbres</i> )  Si la création de pôles touristiques devient le prétexte pour faire totalement n'importe quoi ailleurs, alors en désaccord total. ( <i>Prodoubs</i> )	Le développement d'un tourisme durable est un des objectifs des autorités régionales (« Positionner la région sur le marché du tourisme durable » ; objectif 3 de la fiche)	Pas d'impact sur le projet
	Même remarque que pour les infrastructures d'intérêt régional. Le rôle du tourisme VTT est ignoré (Jura Rando 707 et 706 par ex). ( <i>Fontenais</i> )	Les études de base et la diagnostic établis au préalable à l'élaboration du plan directeur régional n'ont pas mis en évidence de besoin particulier en matière de pistes VTT. Les sites mentionnés ne présentent pas de problématique particulière. La thématique du VTT de descente fait l'objet d'une attention particulière au niveau cantonal. Des études sont en cours et une planification ad hoc est à venir.	Pas d'impact sur le projet
Adhèrent-vous au principe que les infrastructures touristiques d'importance locale peuvent se développer sur l'ensemble du territoire du district ?	Oui Toutefois, nous nous questionnons sur l'absence de définition des « infrastructures touristiques d'importance locale » par opposition à « régionale ». Nous craignons en effet que toute infrastructure soit qualifiée de locale afin d'être plus facilement concrétisée. Nous souhaitons donc des précisions sur ce point. ( <i>Pro Natura Jura, SSNPP</i> )  Oui. Il est crucial pour les populations rurales décentralisées de pouvoir profiter de certains développements. ( <i>Agrijura</i> )  Les infrastructures d'importance locale peuvent se développer mais pas n'importe comment. ( <i>La Voix des Arbres</i> )  Oui mais il serait préférable de créer des centres de gravité plutôt que de disperser les forces et les moyens. ( <i>La Baroche</i> )  Oui c'est une question de cohésion. ( <i>Alle</i> )  Oui y compris sur l'ensemble du tronçon du Doubs ( <i>Clos du Doubs</i> )  Oui ( <i>Beurnevésin, Cornol, Fontenais, Haute-Ajoie, ISSKA, privé</i> )	La notion d'importance locale ou régionale se définit par l'ampleur du projet (surface concernée, nombre de visiteurs, etc.), son intérêt touristique ou encore son incidence organisationnelle (partenaires et intérêts impliqués). Il est difficile de fixer des critères précis. Cela sera analysé en fonction de chaque projet mais il ne s'agit pas de qualifier toutes infrastructures d'importance locale. Celles-ci devront par ailleurs répondre aux principes de l'aménagement du territoire.  Des pôles touristiques régionaux sont identifiés dans le plan directeur régional afin de concentrer le développement des infrastructures d'importance régionale.	Pas d'impact sur le projet
	La différenciation entre des infrastructures touristiques d'importance régionale ou d'importance locale nous échappe. Nous ne voyons pas pourquoi l'importance locale permet soudain de renoncer à une desserte performante par les transports publics. ( <i>Prodoubs</i> )  Non, le tourisme, même d'importance locale, doit être bien planifié ! Quid du camping pour l'Ajoie, celui qui devait être reconstruit suite à la rénovation de la patinoire ? ( <i>Les Verts du district de Porrentruy</i> )  Nous ne comprenons pas l'intérêt de la question. ( <i>WWF Jura</i> )  Non, les infrastructures touristiques doivent se limiter à des endroits précis, ciblés et adéquats. ( <i>FMD</i> )  Cette notion n'est pas pertinente et n'a pas raison d'être. ( <i>Patrimoine suisse – Section Jura</i> )	La notion d'importance locale ou régionale se définit par l'ampleur du projet (surface concernée, nombre de visiteurs, etc.), son intérêt touristique ou encore son incidence organisationnelle (partenaires et intérêts impliqués). Il est difficile de fixer des critères précis. Cela sera analysé en fonction de chaque projet mais il ne s'agit pas de qualifier toutes infrastructures d'importance locale. Toutefois, il s'agit d'orienter, en priorité, les infrastructures d'importance locale dans les zones à bâtir légalisées. Ces infrastructures devront par ailleurs répondre aux principes de l'aménagement du territoire. Les infrastructures d'importance régionale devront trouver place dans les pôles touristiques régionaux identifiés dans la présente fiche.  La notion de camping s'entend dans le terme « infrastructures d'hébergement ». Les autorités régionales visent à promouvoir le développement d'infrastructures d'hébergement de plus grande capacité dans les pôles touristiques d'importance (objectif 1)	Pas d'impact sur le projet
Soutenez-vous le fait d'orienter les nouvelles infrastructures touristiques ou de loisirs le long du Doubs dans les secteurs de la Maison du Tourisme et de Bellefontaine ?	Oui de nouvelles infrastructures mais pas toutes les infrastructures. A préciser. Il manque aussi une liaison de mobilité douce (e-bike) entre Clos-du-Doubs et Porrentruy. ( <i>Fontenais</i> )  Oui dans la mesure où la promotion se fait pour l'ensemble des projets et pas uniquement sur leur propre secteur. ( <i>La Baroche</i> )  Oui ( <i>Alle, Beurnevésin, Cornol, Haute-Ajoie, privé</i> )	Un axe prioritaire de mobilité douce est déjà mentionné sur la carte du chapitre « Mobilité ».	Pas d'impact sur le projet

Le Doubs est connu et apprécié parce qu'il est resté en grande partie naturel... en apparence (on ne va pas développer cette thématique ici). La volonté de certains milieux de le commercialiser comme plan d'eau de loisirs ou comme piscine multisites est une absurdité contre-productive : on détruit ce que l'on fait valoir. Pour rappel, la rivière, ses rives et une part importante de sa vallée font l'objet d'une protection multiple qui interdit notamment toute construction ou aménagement non imposés par leur nécessité (cf. RCJU 451.311 Arrêté cantonal qui met le Doubs sous la protection de l'État). Or, les projets concoctés par les milieux de la promotion touristique n'ont pour seul et unique but que celui d'augmenter les valeurs statistiques du secteur dans le canton, sous forme du nombre annuel de nuitées, de locations ou de taxes de séjour. Tout le reste est subordonné à ces calculs d'épicier au service de quelques prestataires. Dans le cas de Bellefontaine, il faut noter en préambule - et malgré les affirmations exagérément optimistes contenues dans le Rapport explicatif et de conformité - que l'endroit est très mal desservi par les transports publics - la ligne de bus St-Ursanne-Ocourt est menacée de fermeture et que le site n'est donc pratiquement accessible qu'en véhicule motorisé privé. Cela dit, l'aménagement d'un camping n'a rien de naturel et d'anodin : son infrastructure s'apparente en tous points à celle d'une zone à bâtir, le stationnement à l'année de caravanes ou autre mobilehomes, voire l'implantation de bungalows, finit toujours par s'y imposer sur la quasi-totalité des surfaces, ceci pour des raisons de rentabilité. Les sites ainsi aménagés, malgré tous les efforts et règlements déployés, finissent par ressembler à des dépôts de carrosseries, de couverts et de palissades en lente mais sûre décomposition. Les nuisances associées - bruit, trafic, éclairages multiples, feux etc. - sont incompatibles avec les buts de la protection dont jouit le Doubs et sa vallée. Il va donc de soi, nous sommes catégoriquement opposés aux orientations proposées. (*Prodoubs*)

Les développements proposés vont clairement à l'encontre d'intérêts prépondérants qui visent à sauvegarder les paysages de la vallée et la biodiversité liée au cours d'eau, celui-ci maintenu dans un état le plus naturel possible. Ils ne sont pas acceptables. (*Patrimoine suisse – section Jura*)

Saint-Ursanne oui / Bellefontaine non (*Les Verts du district de Porrentruy*).

Oui pour la maison du tourisme à St-Ursanne, non pour Bellefontaine qui est un milieu naturel d'exception méritant d'être préservé. (*FMD*)

Maison du Tourisme : OK (zone à bâtir, proche de la gare et du centre ancien)

Bellefontaine : plus problématique. La question des campings au bord du Doubs n'est pas empoignée de la bonne manière à notre avis. Au lieu de légaliser les uns après les autres les campings illégaux actuels ou d'en prévoir de nouveaux, il faudrait une analyse des besoins et des problèmes (camping sauvage) et élaborer une planification d'ensemble (via plan directeur cantonal et non plans spéciaux). Nous regrettons que le rapport GPOT (Gestion de la pression et des opportunités touristiques) n'a pas pu permettre de telles réflexions. Nous portons à votre connaissance notre récent recours au tribunal cantonal concernant le camping de Ravines et la décision de la justice sera certainement éclairante sur le sujet. Nous souhaitons que cette question soit temporisée jusqu'à l'obtention du jugement. Il faudrait de toute façon attendre le résultat de l'étude de variantes pour le seuil de Bellefontaine (2023) car si l'exploitation hydroélectrique est définitivement abandonnée, il y aura un bâtiment libre et sans doute d'importants changements morphologiques en cas d'arasement, ce que nous espérons évidemment... Bellefontaine ne pose cependant pas autant de problèmes que Ravines et a l'avantage d'être proche de la ligne de bus. Vu les documents en notre possession (très vagues) il n'est pas à exclure que nous utilisions notre droit d'opposition, en particulier si les points suivants ne sont pas respectés :

- Respect distance forêt
- Respect distance espace cours d'eau / crues
- Étude d'impact (globale + spécifiquement batraciens vu le site voisin de reproduction des batraciens)
- Concept tourisme vert (sensibilisation)
- Épuration eau + E renouvelables
- Camping non résidentiel (de passage)
- Créer un arrêt de bus

(*WWF Jura*)

Nous refusons le développement au tourisme du site de Bellefontaine en raison d'une proximité immédiate avec le Doubs. De plus il s'agit d'un site hors zone à bâtir avec une desserte en transports publics insuffisante. En outre, ce site bénéficie de mesures de protections légales cantonale et fédérale du Doubs et de sa vallée ainsi que d'une convention internationale «

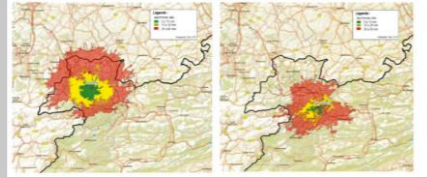
La vallée du Doubs est effectivement une vitrine de la région, voire du canton, en matière de nature, de paysage mais aussi de tourisme. La vallée du Doubs fait l'objet de nombreuses protections tant au niveau fédéral que cantonal. Les autorités régionales sont conscientes de la valeur et de la richesse de ce territoire. Elles sont conscientes également des problématiques qui apparaissent quand les beaux jours reviennent (trafic, stationnement, baignade, etc.). Ainsi, afin de canaliser les flux touristiques, deux secteurs sont retenus : un à proximité de la ville de Saint-Ursanne et un qui présente une image plus « nature » à Bellefontaine. Cela permettra de garantir un accueil adéquat des touristes le long du Doubs tout en préservant les autres secteurs plus sensibles du Doubs en y étant plus strict.

Lors de la réalisation de nouvelles infrastructures, toutes les mesures seront prises pour répondre aux différentes dispositions légales et aux exigences qui découlent des inventaires fédéraux ou cantonaux.

Pas d'impact sur le projet

Emeraude », d'un plan d'action national en faveur du Doubs, de plans d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques du Parc du Doubs).

Nous ne sommes également pas favorables au site de la Maison du Tourisme. Nous refusons tout développement touristique qui aggraverait la pression anthropique sur le Doubs et ses milieux riverains. Nous estimons au contraire que l'implantation d'une telle infrastructure doit être localisée à Porrentruy - au coeur de l'Ajoie et au centre du réseau cyclable de la région (voir ci-dessous) - à proximité immédiate des commerces et des services. (SSNPP)



Nous refusons résolument le développement au tourisme du site de Bellefontaine. La vallée du Doubs bénéficie d'une protection juridique maximale sur le plan international et au niveau fédéral. La vallée est inscrite à l'inventaire des paysages, sites et monument naturels d'importance nationale (IFP). L'inscription d'un objet IFP indique que celui-ci mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible. En matière de jurisprudence, le Tribunal fédéral (arrêt Rùti, ATF 135 II 209) a confirmé l'importance des inventaires fédéraux et précisé que les cantons et les communes ont l'obligation d'en tenir compte dans les plans directeurs et les plans d'affectation. La vallée du Doubs est également classée comme site Emeraude. Une mesure du Plan d'action national en faveur du Doubs consiste à « établir un plan de gestion du site Emeraude « Clos du Doubs/Saint-Ursanne » afin de recenser l'ensemble de l'information existante (inventaire des milieux et des espèces) et des actions entreprises et prévues ». Celui-ci n'a pas encore été réalisé. Dans ce contexte, l'emplacement d'un nouveau camping reviendrait à compromettre la réalisation des mesures devant encore être mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action national afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'écosystème du site Emeraude et de pouvoir en réglementer le fonctionnement en toute connaissance de cause et œuvre clairement à rebours de toute stratégie visant à réduire les impacts environnementaux sur les sites sensibles. De plus, inutile de rappeler la forte valeur patrimoniale de l'unique population du Doubs de l'apron du Rhône (Zingel asper) qui est en grand danger d'extinction. Sa conservation ainsi que celle d'autres espèces est primordiale. L'apron est par ailleurs à l'origine de la plainte déposée le 21.6.2011 par plusieurs organisation non gouvernementales (WWF, Pro Natura et FSP) pour possible violation de la Convention de Berne. En réponse à une des recommandations émises par le Comité permanent de la Convention de Berne, un Plan d'action national en faveur du Doubs a été établi, qui prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures. Parmi elles figure l'établissement d'un plan d'action pour la Gestion de la pression et des opportunités touristiques (GPOT) visant également à définir une stratégie liée à la pression touristique. Un des objectifs fixé par le plan d'action GPOT est que « La santé du Doubs est préservée et la biodiversité du Doubs et de sa vallée renforcée. Les atteintes au milieu naturel sont évitées. Les sites atteints par les activités de loisirs sont restaurés. ». De plus, Bellefontaine ne figure pas parmi les sites d'action prioritaires pour le développement de mesures retenus par le groupe de travail GPOT. En raison des intérêts prépondérants pour la nature et compte tenu du fait que le site se trouve hors zone à bâtir, avec de plus une qualité de la desserte en transports publics nettement insuffisante, un développement touristique sur le site de Bellefontaine est inconcevable. Nous ne sommes également pas favorables au site de la Maison du Tourisme. Nous refusons en effet tout développement touristique qui aggraverait la pression anthropique sur le Doubs et ses milieux riverains. En effet, l'instauration d'emplacements où s'y développent des activités de loisir en lien avec la rivière, ou là où l'on trouve des campings au bord de l'eau, représente une atteinte potentielle au cours d'eau et ses milieux naturels. L'ampleur et l'impact des activités humaines dans la vallée du Doubs doit être réduit au maximum. Pro Natura s'opposera à toute nouvelle nuisances au bord du Doubs. Nous estimons au contraire que l'implantation d'une telle infrastructure doit être localisée à Porrentruy – au cœur de l'Ajoie, au cœur du réseau cyclable de la région (voir la carte ci-dessous) – à proximité immédiate des commerces et des services. Et n'oublions pas que Porrentruy est la ville suisse la plus proche de Paris ! (Pro Natura Jura)

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	Pas nécessaire. ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet
Autres remarques	Le tourisme en Ajoie n'est qu'un tourisme de passage. Les visiteurs restent rarement plus d'une journée. Des infrastructures lourdes, financées par les deniers publics, ne sont pas nécessaires ( <i>Privés</i> ).	L'objectif poursuivi par les autorités régionales est d'inverser la tendance du tourisme de passage. Afin d'encourager les touristes à rester plusieurs jours dans la région, le développement de nouvelles infrastructures peut s'avérer nécessaire.	Pas d'impact sur le projet

## MOBILITE

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>Adhèrent-vous à la politique menée en matière de mobilité (transports publics, mobilité douce et stationnement) ?</p>	<p>Oui mais il faut anticiper le futur développement des véhicules autonomes qui permettront d'atteindre des régions aujourd'hui dépourvues de transports en commun mais où l'intérêt touristique est réel (par ex le Col des Rangiers ou Roche d'Or) (<i>La Baroche</i>)</p> <p>Oui, en lien avec la planification cantonale (sans doublon). L'Ajoie devrait demander d'avoir au minimum deux trains directs : un le matin (aller) et un en fin d'après-midi (retour), entre Porrentruy et Delémont. (<i>FMD</i>)</p> <p>Oui. Faut-il soutenir la ligne Delle-Belfort par rapport à la rentabilité (<i>Cornol</i>).</p> <p>Oui en particulier l'axe de mobilité douce Porrentruy-Courtedoux-Chevenez (<i>ISSKA</i>)</p> <p>Oui (<i>Alle, Beurnevésin, Fontenais, privé</i>)</p>	<p>Ce sont effectivement des objectifs poursuivis par les autorités régionales.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>La gestion des besoins locaux en stationnement doit rester une compétence communale (<i>Clos du Doubs</i>).</p>	<p>Les questions du stationnement et des mobilités y relatives dépassent souvent les limites communales. Une réflexion globale au niveau régional semble donc être adéquate face à ces enjeux. Toutefois, comme cela est mentionné dans les mandats de planification des communes et le SidP se coordonneront. L'objectif des autorités régionales est de mettre à disposition un catalogue de mesures ou un catalogue de bonnes idées à disposition des autorités communales.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Pas assez ambitieux. Si la zone de la couronne doit être favorisée pour le développement industriel, résidentiel et de loisirs, il est important de passer à un système de « transport public urbain » avec des cadences au quart d'heure et la mise en place de véritables voix vertes permettant de se déplacer entre les villages sans passer par Porrentruy. Sinon, venant depuis Coeuve, il ne sera pas réaliste de prendre les TP pour aller au centre de loisir de Alle. Tous les déplacements seront effectués en voiture. Dans les grands villages, il est important de veiller à une desserte intéressante, notamment pour les écoles des quartiers décentrés (quartier sur les côtes à Courgenay). La mobilité bi-modale vélo-TP doit être favorisée et activement encouragée. Il manque de places de stationnement sûrs pour vélos (pilier pour attacher le vélo). (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>)</p>	<p>Ces objectifs sont effectivement poursuivis par les autorités régionales. Toutefois, certaines mesures proposées dépassent le cadre du plan directeur régional.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Nous adhérons à la politique menée en matière de mobilité mais nous aimerions une politique plus en lien avec les objectifs de réduction de gaz à effet de serre visés par la Confédération. Nous estimons que vu la taille du territoire il serait judicieux de mener une politique vélo plus incitative. En effet, le vélo est une bonne alternative au transport individuel motorisé puisqu'un peu moins de la moitié du territoire est couvert par 30 min à vélo depuis Porrentruy, en d'autres termes : 70% des habitants du district se trouvent à moins d'une demi-heure de vélo de Porrentruy. (<i>ATE Jura</i>).</p>	<p>Les autorités régionales visent à promouvoir les modes alternatifs aux transports individuels motorisés (cf. ligne directrice 1). Différentes mesures fixées dans le plan directeur régional doivent permettre d'atteindre cet objectif.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
	<p>Nous regrettons l'absence d'un état des lieux sur la mobilité entre les villages du district, entre le district et la vallée de Delémont et la France. Sans une étude globale de la mobilité, les axes d'action proposés restent des vœux. (<i>SSNPP</i>)</p> <p>Pro Natura Jura regrette l'absence d'un état des lieux sur la mobilité entre les villages du district, entre le district et la vallée de Delémont et la France. Nous incitons le SIDP à s'approcher de l'Agglomération de Delémont et du Syndicat mixte de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle pour établir les enjeux de mobilité – les tunnels du Mont-Terri et du Mont-Russelin sont suffisamment bouchonnés pour qu'une réelle stratégie transfrontalière soit entreprise. Sans une telle étude globale de la mobilité, les axes d'action proposés restent des vœux pieux. Pro Natura Jura estime que les transports publics ferroviaires méritent une attention plus importante. Nous suggérons ainsi la création d'une ligne transversale ajoulote Bure – Porrentruy – Bonfol ainsi que le déploiement des CJ entre Porrentruy et Glovelier afin de permettre une correspondance adéquate entre le district de Porrentruy et les Franches-Montagnes. Un tel développement aurait également comme conséquence de renforcer les CJ dans le paysage jurassien, également dans la perspective de la mise en fonction du troisième rail entre Glovelier et Delémont. Nous profitons également de relever que le nouvel horaire proposé depuis décembre prolonge le temps d'attente pour les liaisons bus/train à Porrentruy. Il n'est pas tolérable en 2022 à l'heure des crises du climat et de la biodiversité que l'attractivité des transports publics soient dégradée (par exemple : pour Fontenais-Porrentruy, 7 min de plus à attendre). Pro Natura Jura demande de favoriser l'autopartage (covoiturage, voiture partagée) et de développer le recours au trafic ferroviaire pour les marchandises avec une desserte fine en véhicule électrique. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p>	<p>Citec, bureau spécialisé en mobilité, a accompagné les autorités régionales dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional. Dans ce contexte, les enjeux en matière de mobilité au niveau de la région ont pu être identifiés. Le plan directeur régional entend répondre à ces enjeux.</p> <p>Les autorités régionales partagent certains avis des répondants mais ces questions dépassent le cadre du plan directeur régional (par ex. horaire 2022).</p> <p>Les autorités régionales visent à favoriser le report modal en vue de diminuer le trafic individuel motorisé.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>



Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	Non car la desserte des transports publics ne fait que se détériorer. Nous ne pouvons approuver la suppression de lignes et la réduction des horaires. En revanche, c'est oui concernant la mobilité douce ( <i>Haute-Ajoie</i> ).	L'objectif des autorités régionales est de lutter contre la détérioration de la desserte en transports publics. Le plan directeur régional entend améliorer les liaisons régionales et interrégionales.	Pas d'impact sur le projet
	Non ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet
Êtes-vous d'accord avec les mesures proposées afin de renforcer les liaisons interrégionales et régionales en transports publics ?	Oui mais nous proposons que les CJ réfléchissent à un train de Boncourt à Bonfol (il y aurait ainsi une cadence à la demi-heure), de même que d'un train de Porrentruy à Delémont avec arrêt à la Communance. Cela augmenterait à notre avis les possibilités de transports publics. Enfin, nous nous demandons pourquoi la voie ferroviaire qui va à la caserne de Bure n'est pas dans la planification. ( <i>ATE Jura</i> )  Oui ( <i>Alle, Fontenais, Haute-Ajoie, privé</i> )  Oui, en lien avec la planification cantonale (sans doublon). ( <i>FMD</i> )  Oui, voir pour intégrer le tronçon St-Ursanne – Saignelégier ( <i>Clos du Doubs</i> )  Oui. Notre commune souhaite grandement qu'une liaison soit mise en place en Beurnevésin et Bonfol. ( <i>Beurnevésin</i> )	Il est pris bonne de note de ces commentaires. Certaines dépassent le cadre du plan directeur régional (voie ferroviaire en direction de Bure qui n'a pas une utilisation « publique » ; arrêt à la Communance). Il ne s'agit pas de planifier toutes les lignes communales ou intercommunales mais uniquement celles ayant un effet au niveau régional.	Pas d'impact sur le projet
	Oui. Pour les lignes interrégionales, il est important de supprimer les arrêts au maximum afin d'avoir des lignes qui circulent vite et qui permettent de sortir de l'Ajoie relativement rapidement en comparaison à la voiture. Surtout ne pas ajouter un arrêt à la patinoire de Porrentruy. Cela va à l'inverse de la volonté de demander des liaisons rapides. Cela n'a pas sens... on ne peut demander tout et son contraire. ( <i>Les Verts du district de Porrentruy</i> )	La réalisation d'une nouvelle halte à la patinoire à Porrentruy et la volonté de créer des liaisons rapides ne sont, a priori, pas incompatibles.	Pas d'impact sur le projet
	Pro Natura Jura estime que les lignes de bus qui parcourent l'Ajoie doivent être transversales, par exemple Charmoille – Porrentruy – Damvant ou encore Grandfontaine – Bure – Buix – Montignez – Beurnevésin – Bonfol. De plus, il est particulièrement regrettable qu'aucune réflexion n'ait été menée pour développer des lignes de bus publiques ou d'entreprises avec les grandes communes de France voisine. L'exploitation de la ligne ferroviaire Bienne – Delémont – TGV – Belfort doit être optimisée sur le plan de la fréquence, des correspondances avec le TGV, et le confort du voyage : il n'est plus admissible d'imposer un changement de train à Meroux sur le trajet Porrentruy – Belfort. ( <i>Pro Natura Jura</i> )	Il est pris bonne de ces recommandations. Toutefois, certaines de ces mesures dépassent le cadre du plan directeur régional et sont du ressort de la planification cantonale.	Pas d'impact sur le projet
	Nous regrettons l'absence d'un état des lieux sur la mobilité entre les villages du district, entre le district et la vallée de Delémont et la France. Sans une étude globale de la mobilité, les axes d'action proposés restent des vœux. ( <i>SSNPP</i> )	Citec, bureau spécialisé en mobilité, a accompagné les autorités régionales dans le cadre de l'élaboration du plan directeur régional. Dans ce contexte, les enjeux en matière de mobilité au niveau de la région ont pu être identifiés. Le plan directeur régional entend répondre à ces enjeux.	Pas d'impact sur le projet
	La ligne CJ a perdu la grande partie de son utilité quand l'Allemagne a rendu l'Alsace à la France, en 1919. Engager des moyens sur cette ligne se fait au détriment de l'ensemble des autres transports en commun du district. Au mieux, on peut maintenir la gare marchandise (c'était d'ailleurs à notre avis une erreur de la développer là, sauf si un projet d'industrie lourde nécessitant de gros volumes de transport devait se développer dans le secteur. Mais jusqu'à preuve du contraire, l'horlogerie et la micromécanique n'ont pas besoin de ce type d'infrastructures. ( <i>La Baroche</i> )	Le maintien de la ligne CJ est d'importance pour les différentes autorités concernées comme l'illustre le Contrat d'Axe signée en 2017 par les communes, le canton et les CJ. Les autorités régionales souhaitent pérenniser cette ligne (objectif 6).	Pas d'impact sur le projet
	Non ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet
Considérez-vous opportune la réalisation des deux nouvelles haltes ferroviaires : Porrentruy-Est et Alle-La Fenatte ?	Oui pour autant que les prescriptions ferroviaires le permettent (cf. nouvelles haltes ferroviaires). Mais peut-on transformer CFF et CJ en trams régionaux ? ( <i>Fontenais</i> )  Oui mais nous aimerions que les CJ puissent augmenter leur possibilité de transports de marchandises à partir de ces deux nouvelles haltes ferroviaires. ( <i>ATE Jura</i> )  Tout à fait prioritairement Porrentruy-Est ( <i>Alle</i> )  Oui ( <i>Beurnevésin, Clos du Doubs, Haute-Ajoie</i> )	Il est pris bonne note de ces commentaires. Des discussions seront à engager avec les partenaires concernés.	Pas d'impact sur le projet
	Pour Porrentruy-Est cela a un sens puisque d'une part il y a de nombreux emplois dans le secteur, mais également des infrastructures sportives et de loisirs, en plus d'une école des métiers et professionnelle. Pour la Fenatte, voir le commentaire ci-dessus. Personne ne va prendre la poste à Charmoille et changer à Alle pour aller à Porrentruy. Nous doutons que des frontaliers parquent leur voiture sur un P+R à Porrentruy pour faire les 7 derniers kilomètres du parcours en train. ( <i>La Baroche</i> )	La réalisation d'une halte à La Fenatte a un rôle important pour le maintien de la ligne CJ et s'inscrit dans le cadre du développement du secteur en matière d'activités économiques.	Pas d'impact sur le projet

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	<p>Cela ne nous semble pas opportun (<i>Cornol</i>)</p> <p>Non (<i>La Voix des Arbres, privé</i>)</p>	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet
Adhérez-vous au principe de développer des « voies vertes » ?	<p>Oui si elles sont respectueuses de la nature. (<i>La Voix des Arbres</i>)</p> <p>Oui pour autant qu'elles permettent un usage mixte avec l'agriculture (<i>Haute-Ajoie</i>).</p> <p>Oui (<i>Alle, Beurnevésin, Clos du Doubs, Cornol, Fontenais, La Baroche</i>)</p> <p>Oui mais nous aimerions une claire définition des voies vertes en lien avec les standards définis par VSS. D'autre part, nous aimerions une réflexion en lien avec la possibilité d'utiliser le vélo dans les trajets du quotidien, c'est-à-dire : aller à vélo au travail en particulier dans la zone AIC et pour aller à l'école. (<i>ATE Jura</i>)</p> <p>Oui, mais : il faut éviter de construire ces voies vertes sur/proche des zones naturelles sensibles (berges des rivières, réserves naturelles). De même il faut veiller à préserver les zones agricoles. (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>)</p> <p>Oui, pour les pistes cyclables en lien avec la planification cantonale (sans doublon). Il faut éviter une trop forte emprise sur les terres agricoles. Il est nécessaire de s'abstenir de mettre en place des accès trop faciles à tous les milieux naturels dignes d'intérêt. Pour survivre, la flore et la faune locales ont besoin de tranquillité. Les réserves ou tous les sites naturels, avec rivières ou plans d'eau, ne doivent pas systématiquement devenir des « aquaparc ». (<i>FMD</i>)</p> <p>De manière générale, nous sommes favorables à la mobilité douce si cette dernière n'empiète pas sur des terres agricoles ou sur l'espace réservé aux eaux, sans parler des biotopes. Nous estimons que l'ensemble des fonctions du réseau viaire actuel doit être prioritairement revu. De plus, nous estimons que pourront être nommées voies vertes uniquement les tronçons perméables à l'eau, c'est-à-dire construites en groise, à l'instar du chemin entre Alle et Porrentruy situé au nord de la ligne CJ. (<i>SSNPP</i>)</p> <p>De manière générale, Pro Natura Jura est favorable à la mobilité douce si cette dernière n'empiète pas sur l'espace réservé aux eaux, sur les talus routiers ou sur des terres agricoles, sans parler des biotopes inventoriés. Pro Natura Jura estime donc que c'est l'ensemble des fonctions du réseau viaire actuel qui doit être prioritairement revu, par exemple en aménageant davantage de secteurs de route à 60km/h ou encore en améliorant ponctuellement les liaisons entre les chemins des remaniements parcellaires, par exemple entre Courgenay et Cornol au-dessus de l'autoroute. De plus, nous estimons que pourront être nommées voies vertes uniquement les tronçons perméables à l'eau, c'est-à-dire construites en groise, à l'instar du chemin entre Alle et Porrentruy situé au nord de la ligne CJ. Nous demandons que l'éventuelle construction de toute liaison se fasse dans une démarche participative des associations environnementales. En effet, le maintien de la tranquillité des lieux doit être réfléchi suffisamment en amont. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>Oui. A condition que ces dernières se développent sur les chemins existants. A noter que de potentiels conflits entre les utilisateurs pourraient survenir. De la sensibilisation et panneaux informatifs sur les réalités du monde agricole, son utilisation des chemins de remaniements parcellaires et de ses travaux des champs devraient être mis en place. (<i>Agrijura</i>)</p>	<p>Il est précisé que les voies vertes sont notamment des axes en sites propres réservés aux modes actifs. Ces voies vertes relient doivent relier des axes majeurs. Il ne s'agit pas d'en développer partout. Leur réalisation devra répondre aux exigences légales et normes en vigueur. Il est aussi important de sécuriser et d'augmenter l'attractivité des liaisons « courtes » pour les déplacements quotidiens.</p> <p>Toutes les dispositions seront prises afin de tenir compte des différents intérêts en présence lors du développement des voies vertes. Celles-ci ont pour objectif de favoriser le recours aux modes doux (marche, vélo) dans le cadre des déplacements quotidiens et pas uniquement de loisirs.</p>	Pas d'impact sur le projet
Soutenez-vous la réflexion régionale à mener en matière de stationnement ?	<p>Oui mais avec un but de diminution des places de parcs dans les localités. Nous aimerions dans le cadre que le SIDP initie une réflexion pour la généralisation de 30 km/h dans les localités du district. Ceci afin d'augmenter la qualité de vie des habitants. Cela est actuellement un argument que nous entendons de nouveaux membres qui viennent s'installer dans le district. Dans le domaine du stationnement des vélos, nous regrettons que seule la vélostation de Porrentruy soit dans la planification et que les autres soient de la responsabilité des communes. Nous avons eu des contacts avec les communes de Clos du Doubs et de Boncourt pour les aider à installer une telle vélostation et nous disposons de contact avec une entreprise qui a des modèles bon marché et rapide à installer avec de panneaux solaires pour la recharge de vélos électriques. (<i>ATE Jura</i>)</p> <p>Oui, il faut réfléchir au stationnement. Il est important de corriger les problèmes actuels de « bouchons » avec les flux de voitures de travailleurs frontaliers qui engorgent l'entrée des tunnels du Mt Terri et du Mt Russelin, aux heures de pointe. Des incitations fortes (taxes élevées de parcage hors parking des gares ferroviaires et routières, qui devraient dans l'idéal être gratuits, billets à prix réduits pour les TP...) doivent être mises en place pour augmenter les déplacements en bus et en train, notamment sur la ligne Belfort – Delémont. (<i>FMD</i>)</p> <p>Oui et si possible en utilisant des parkings, friches existantes. (<i>Agrijura</i>)</p>	<p>Une réflexion sur l'harmonisation des principes de gestion et de tarification de l'offre en stationnement public sera menée par les autorités régionales. L'objectif est de diminuer l'offre en stationnement afin de favoriser l'utilisation des transports publics.</p> <p>Les autorités régionales estiment que la généralisation du 30 km/h est du ressort des communes.</p> <p>Seule la vélostation de Porrentruy est mentionnée car le secteur de la gare est reconnu comme stratégique au niveau cantonal et régional. Les communes sont compétentes pour développer leur propre vélostation.</p>	Pas d'impact sur le projet

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	Oui pour les zones AIC et AIR principalement ( <i>Clos du Doubs</i> ) Oui mais ce n'est pas prioritaire, sauf en ce qui concerne les P+R. ( <i>La Baroche</i> ) Oui ( <i>Alle, Beurnevésin, Cornol, Fontenais, Les Verts du district de Porrentruy, privé</i> )		
	Il est essentiel de coordonner la politique des transport publics et la politique de stationnement. Pour l'instant, le PDR semble encore nettement insuffisant pour que la politique de stationnement enclenche réellement un report vers les transports publics. ( <i>SSNPP</i> ) Pour Pro Natura Jura, il est essentiel de coordonner politique des transport publics et politique de stationnement. Pour l'instant, le PDR semble encore nettement insuffisant pour que la politique de stationnement favorise réellement un report vers les transports publics. ( <i>Pro Natura Jura</i> )	Le plan directeur régional présente différentes mesures permettant un report vers les transports publics (augmentation de la cadence, parkings d'échange, etc.).	Pas d'impact sur le projet
	Non en raison des réserves concernant l'autonomie communale ( <i>Haute-Ajoie</i> ).	Les communes restent compétentes en matière d'aménagement local (cf. art. 46 LCAT).	Pas d'impact sur le projet
	Non ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet
Autres remarques	Concernant les nouvelles pistes cyclables, nous espérons que celles-ci seront respectueuses et incluront l'environnement existant. Que très peu d'arbres ou haies soient sacrifiées pour les voies vertes envisagées. Et peut-être même que certains arbres isolés se trouvant sur les parcours soient mis en évidence et protégés. ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Les nouvelles pistes cyclables respecteront l'environnement existant. Cela est, notamment, un facteur d'attractivité pour les utilisateurs.	Pas d'impact sur le projet
	En accord, a priori, avec le contenu de ce chapitre. Il faut consulter ATE ( <i>WWF Jura</i> )	ATE Jura a répondu à la consultation publique.	Pas d'impact sur le projet
	La planification régionale fait doublon avec la planification cantonale et porte atteinte à l'autonomie communale ( <i>Privés</i> ).	Les révisions de la LAT et du plan directeur cantonal imposent de nouvelles exigences en matière d'aménagement du territoire au niveau régional. Le plan directeur régional entend répondre à ces nouvelles exigences. Les communes restent compétentes en matière d'aménagement local (cf. art. 46 LCAT).	Pas d'impact sur le projet

## NATURE ET PAYSAGE

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
Êtes-vous d'accord avec la volonté de coordonner de manière régionale les différents enjeux en lien avec la nature et le paysage (adaptation au changement climatique, revitalisation de cours d'eau, interconnexion des milieux naturels) ?	Oui ( <i>Beurnevésin, Cornol, Fontenais, Haute-Ajoie, ISSKA, Prodoubs, WWF Jura, privé</i> ) Pour coordonner oui, mais pas pour être maître d'œuvre. ( <i>La Baroche</i> ) Oui pour autant que cela se fasse en concertation avec les milieux agricoles, pour le moins. ( <i>Alle</i> ) Oui pour coordonner et oui aux corridors biologiques (très importants pour les mouvements de la faune) mais la lecture des documents montre que le dossier nature et paysage est le parent pauvre de ce PDR. ( <i>FMD</i> ) L'enjeu est important. ( <i>Patrimoine suisse – Section Jura</i> ) Agrijura rappelle que pour tout ce qui touche aux infrastructures écologiques, la RCJU via ENV va lancer une stratégie cantonale qui devra mettre en application les décisions et obligations fédérales. Agrijura est consultées pour ce faire via la commission de la protection de la nature et du paysage. En milieu agricole, il est important de souligner l'existence de réseaux écologiques qui ont pour but de mailler le territoire et de connecter les mesures de protection et promotion de la biodiversité. Agrijura rappelle qu'elle est porteuse des réseaux écologiques pour près de 90% du territoire du district de Porrentruy. Ainsi, si des réflexions régionales devaient être lancées, Agrijura s'attend à être partenaire, voire mandatée pour tout ou partie de leur mise en œuvre, particulièrement dans les zones agricoles. ( <i>Agrijura</i> )	Les différents acteurs concernés seront effectivement associés aux réflexions.	Pas d'impact sur le projet
	Pour tous les autres chapitres du PDR le SIDP souhaite prendre beaucoup de responsabilités. Pour la nature et le paysage il se contentera de coordonner l'élaboration d'une stratégie régionale. A l'inverse des autres chapitres, il n'y a pas de zones d'intérêt cantonal, d'intérêt régional et d'intérêt local sur ces cartes ! ( <i>Les Verts du district de Porrentruy</i> ) Nous estimons en effet important que ces thématiques soient abordées à l'échelle régionale. Toutefois, à la lecture de la question, nous regrettons qu'il ne s'agisse que d'une volonté et non d'une réelle politique engagée en faveur de la nature et du paysage. ( <i>SSNPP</i> ) Pro Natura Jura estime en effet important que ces thématiques soient abordées à l'échelle régionale. Toutefois, à la lecture de la question, nous regrettons qu'il ne s'agisse que d'une volonté et non d'une réelle politique engagée en faveur de la nature et du paysage. ( <i>Pro Natura Jura</i> )	Les autorités régionales sont conscientes des enjeux actuels en lien avec cette thématique. Effectivement, ce chapitre est moins développé que d'autres. Cela s'explique par le fait que de nombreuses protections et mesures relatives existent au niveau fédéral, cantonal ou communal. Les objectifs poursuivis par le PDR visent à compléter ces mesures/protections existantes.	Pas d'impact sur le projet
	Il faut mettre l'accent sur les corridors fauniques (celui de Courtedoux est en mauvais état). ( <i>La Voix des Arbres</i> )	Il est pris bonne note de cette remarque. Le principe d'aménagement 3 entend répondre à cette problématique.	Pas d'impact sur le projet
	Non ces thèmes sont déjà traités dans les CEP lors des révisions des PAL ( <i>Clos du Doubs</i> )	Les autorités régionales souhaitent être proactives en la matière. Les objectifs poursuivis par le PDR visent à compléter ces mesures/protections existantes.	Pas d'impact sur le projet
	Adhérez-vous aux mesures proposées concernant la thématique « Nature et Paysage » ?	Oui mais la question de l'adaptation des essences sylvoles est du ressort du canton et possiblement de la Confédération. Les triages forestiers peuvent gérer cela avec l'ENV, sans passer par le SidP qui ralentirait et compliquerait la chose. ( <i>La Baroche</i> ) Oui ( <i>Alle, Beurnevésin, Cornol, Fontenais, privé</i> )	Les autorités régionales souhaitent être proactives en la matière. L'Office de l'environnement et les triages forestiers seront évidemment associés dans le cadre de ces réflexions.
	Non. Un plan cantonal ad hoc doit déjà proposer des mesures dans ce domaine. Par ailleurs, la réalisation d'un PAL doit intégrer cette thématique à une échelle locale ( <i>Haute-Ajoie</i> ).	Le plan directeur cantonal traite effectivement de ces thématiques. Les fiches concernées par ces thématiques sont en cours de révision. En effet, le PAL doit intégrer des mesures à l'échelle locale (CEP, périmètres de protection, etc.).	Pas d'impact sur le projet
	En complément à la thématique forêts, un plan d'eau d'importance devrait être constitué, notamment comme « réserve » incendie en cas de sécheresse prononcée (changement climatique) et départs de feux (ex : projet abandonné de plan d'eau à Courtedoux). ( <i>ISSKA</i> )	Il est pris bonne note de cette remarque. Cette question sera à aborder dans les réflexions relatives à la stratégie régionale pour l'adaptation aux changements climatiques.	Pas d'impact sur le projet

Question	Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	<p>Ce chapitre est beaucoup trop minimaliste. La nature n'est pas tellement prise en compte pour elle (protection) mais surtout en tant que base pour le tourisme, nous demandons un meilleur rééquilibrage. Il manque plusieurs inventaires nationaux naturels, ainsi que le site Emeraude de Bonfol qui n'est pas mentionné. (<i>WWF Jura</i>)</p> <p>Les mesures sont inconsistantes et sans rapport avec l'importance de l'enjeu (<i>Patrimoine suisse – Section Jura</i>).</p> <p>A l'heure des crises climatique et écologique, ce chapitre doit indéniablement être mieux développé et pris en compte ! (<i>Les Verts du district de Porrentruy</i>)</p> <p>Oui pour protéger la richesse de nos milieux naturels encore assez bien préservés. Nous déplorons la faiblesse et le manque de substances des mesures en faveur de la nature et du paysage. Nous vivons une véritable crise avec la réduction drastique de la biodiversité. Des mesures efficaces de revitalisation et de protections de milieux naturels ou semi-naturels (étangs avec digues par exemple...) doivent être prises pour permettre le maintien et la recolonisation des espèces sensibles. (<i>FMD</i>)</p> <p>Nous dénonçons vivement la faiblesse tant qualitative que quantitative de ce chapitre. Nous regrettons, à nouveau, l'absence d'un état des lieux de la biodiversité et du paysage à l'échelle du district qui aurait pu déboucher sur une stratégie régionale « Biodiversité et Paysage », elle-même mise en œuvre via le PDR, puis par les PAL. Aussi, nous nous contenterons de relever les grands manques. Nous estimons ainsi que le SIDP doit développer des lignes directrices, des objectifs, des principes d'aménagement et des mandats de planification sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la conservation et le développement de vergers haute-tige dans les milieux construits et à la limite des villages</li> <li>b) la création d'une infrastructure écologique forte et solide, notamment pour les corridors faunistiques, à l'instar des liaisons régionales</li> <li>c) la création de zone de tranquillité et de districts francs,</li> <li>d) la mise en œuvre du plan d'action national en faveur du Doubs,</li> <li>e) le maintien et le développement de zones humides et de plans d'eau,</li> <li>f) le développement de quartiers arborés d'espèces indigènes et</li> <li>g) la conservation de grands espaces agricoles non construits. (<i>Pro Natura Jura, SSNPP</i>)</li> </ul> <p>Nous invitons donc le SIDP à réexaminer l'entier de ce chapitre et à prendre connaissance du travail d'InfoSpecies sur l'infrastructure écologique (lien). Cette documentation permet de connaître le potentiel de milieux naturels à re/constituer pour assurer une préservation adéquate de la biodiversité commune par commune. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>Dans le principe oui, toutefois le libellé est si succinct qu'il cache très mal un manque certain de volonté et de conviction. (<i>Prodoubs</i>)</p> <p>Pas du tout. C'est lacunaire et inconsistant. A revoir complètement. (<i>La Voix des Arbres</i>)</p>	<p>De nombreuses protections et mesures relatives à cette thématique existent au niveau fédéral, cantonal ou communal. Les objectifs poursuivis par le PDR visent à compléter ces mesures/protections existantes.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p>
Autres remarques	<p>Les enjeux liés à la nature et le paysage sont trop orientés vers une adaptation urbaine et les changements climatiques ; la conservation des vieux bocages, haies, vieux arbres dans les villes, villages et leurs vergers alentours ne sont que très peu mentionnés. Il serait adéquat de rajouter plus de détails. Par exemple une rubrique conservation et pas seulement renforcement des corridors faunistique. Car à l'avenir il ne suffira pas de planter quelques arbres etc... pour maintenir l'équilibres des zones vertes dans les villages et alentours. Il faut protéger les bocages et haies déjà existantes qui abritent une diversité faunique indispensable au bon fonctionnement de l'équilibre de notre écosystème. Les vieux arbres et vieux vergers en Haute-Ajoie (et ailleurs) sont eux aussi d'une importance capitale pour toute la biodiversité. D'ailleurs dans votre plan on ne parle guère de ceux-ci !? (<i>La Voix des Arbres</i>)</p> <p>La planification régionale fait doublon avec la planification cantonale et porte atteinte à l'autonomie communale (<i>Privés</i>).</p>	<p>De nombreuses protections et mesures relatives à cette thématique existent au niveau fédéral, cantonal ou communal. Les objectifs poursuivis par le PDR visent à compléter ces mesures/protections existantes.</p> <p>La révision de la LAT et du plan directeur cantonal impose de nouvelles exigences en matière d'aménagement du territoire au niveau régional. Le plan directeur régional entend répondre à ces nouvelles exigences. Les communes restent compétentes en matière d'aménagement local (cf. art. 46 LCAT).</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p> <p>Pas d'impact sur le projet</p>

## AUTRES REMARQUES

Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
<p>Nous regrettons fortement que le PDR soit soumis à la population en fin de processus, dans un délai de consultation très court comportant des congés de l'administration, avec une mise en ligne des documents le 1<sup>er</sup> janvier et pas ou peu de présentation active de la population (exposition, présentation en assemblée communale, site internet ad hoc, etc.). Nous doutons ainsi qu'une réelle consultation puisse avoir lieu ainsi que ce mode de faire respecte l'article 4 LAT. Nous regrettons que le milieu associatif de protection et de préservation de la nature et du paysage ne soit consulté que maintenant alors que le milieu de promotion du tourisme, par l'intermédiaire de TalentiLAB, fait partie des auteurs du PDR. (SSNPP)</p> <p>Pro Natura Jura regrette sincèrement que le milieu associatif de protection et de préservation de la nature et du paysage ne soit consulté que maintenant alors que le milieu de promotion du tourisme, par l'intermédiaire de TalentiLAB, fait partie des auteurs du PDR. Il est donc regrettable de constater que seuls l'économie et le tourisme sont au cœur de cette réflexion, l'environnement est le parent pauvre de ce PDR. La préservation des ressources et de la nature est pourtant au cœur des prochains enjeux auxquels devront faire face les générations futures. Le périmètre étudié mérite indéniablement une meilleure prise en compte des aspects environnementaux à l'heure de l'effondrement de la biodiversité et de la poursuite de la fragilisation des milieux encore quelque peu préservés (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>Du point de la gouvernance du PDR, Pro Natura Jura regrette fortement que le PDR soit soumis à la population sous cette forme-ci (en fin de processus, dans un délai de consultation très court, comportant des congés de l'administration, une mise en ligne des documents le 1<sup>er</sup> janvier, pas de présentation active à la population [exposition, présentation en assemblée communale, site internet ad hoc, etc.]). Pro Natura Jura doute d'ailleurs fortement que ce mode de faire respecte pleinement l'article 4 LAT. (<i>Pro Natura Jura</i>)</p> <p>La mise en consultation de documents aussi volumineux durant la période des fêtes et vacances de fin d'année est très contestable. Les bureaux communaux sont fermés durant 1 ou 2 semaines. Nous protestons donc contre les délais imposés qui laissent planer le doute que la présente consultation n'est proposée que pour la bonne forme. (<i>Prodoubs</i>)</p> <p>Des représentants des milieux associatifs locaux auraient dû être associés aux discussions pour la mise en place de ce projet. (<i>FMD</i>)</p> <p>Nous regrettons vivement que nos milieux ne soient consultés qu'à ce stade-ci du projet. Une participation plus active que ce soient des citoyens et des milieux associatifs beaucoup plus en amont du processus aurait permis de réellement permettre à la population d'imaginer le futur de la région. Notre organisation a par exemple quelque 200 membres dans le district. Et dans ce sens, nous trouvons dommage que les séances prévues de présentation à la population n'aient pas eu lieu. (<i>ATE Jura</i>)</p> <p>Un dossier complet très bien. Néanmoins imposé par l'Etat au travers des méandres de la LAT. Délai de réponse trop court ! Les commissions communales ad hoc n'ont pas pu se réunir. Comment assurer le financement de la mise en œuvre de ces mesures ? (<i>Alle</i>)</p>	<p>La LCAT fixe l'obligation de procéder à une information de la population mais n'impose aucun délai minimum. Par ailleurs, en raison des vacances, le délai a été prolongé de deux semaines, soit jusqu'au début du mois de février.</p> <p>Le SidP a été accompagné de bureaux spécialisés dans l'élaboration du plan directeur régional (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, nature et paysage). Ainsi, ces différentes thématiques ont fait l'objet d'études particulières dans le cadre de l'élaboration du dossier.</p> <p>Le PDR définit une politique régionale, identifie les axes majeurs et propose des pistes de développement. Toutefois, sa concrétisation doit faire l'objet d'un « travail séparé » qui portera notamment sur la définition précise des mesures et bien évidemment leur financement.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet.</p>
<p>La commission cantonale nature et paysage a-t-elle été consultée ? (<i>WWF Jura</i>)</p>	<p>Non, la commission cantonale « Nature et paysage » n'a pas été consultée particulièrement. Toutefois, chacun avait la possibilité de répondre à la consultation publique.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>Merci de faire un retour synthétique mais néanmoins fidèle des réponses données par les autres communes. (<i>La Baroche</i>)</p>	<p>Le présent rapport récapitule les différentes prises de position, notamment celles des communes.</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>
<p>La plaine de Courtedoux doit impérativement rester (comme il était convenu lors de la construction de l'aérodrome à Bressaucourt) car il y a une multitude d'animaux et de batraciens qui y vivent. (<i>La Voix des Arbres</i>)</p>	<p>Ce secteur répond à la nécessité de planifier en amont l'accueil de projet ayant un fort impact sur le territoire et l'environnement. Il présente une grande surface disponible d'un seul tenant et sont localisés dans le pôle régional de Porrentruy. Il est situé en contiguïté du tissu bâti existant et attenants à une ligne existante de transports publics (de qualité satisfaisante à bonne). Sa localisation à proximité d'une jonction autoroutière évite le transit dans les localités. Il bénéficie d'excellentes conditions topographiques, n'a pas ou peu d'emprise sur des milieux naturels protégés et n'est pas concerné par des zones de protection des eaux ou de site pollué. En cas de développement d'un projet sur ce secteur, toutes les mesures seront prises pour</p>	<p>Pas d'impact sur le projet</p>

Remarques émises lors de la consultation publique	Prise de position des autorités	Implications sur le projet
	minimiser l'impact sur la faune et la flore conformément aux exigences légales en la matière.	
Il faudrait mettre des lignes directrices dans le plan directeur régional concernant les quartiers très arborisés et entourés de vergers : qu'ils soient protégés et développés. <i>(La Voix des Arbres)</i>	La question de la nature dans le milieu bâti est déjà traitée au chapitre « Nature et paysage ».	Pas d'impact sur le projet
En tant que commune, nous sommes surpris des moyens qu'il serait nécessaire d'engager par les collectivités pour la réalisation d'étude, plans, stratégies, réflexions, etc. complémentaires au niveau régional alors même que des investissements communaux importants sont déjà consentis, comme par exemple pour la réalisation ou la révision d'un plan d'aménagement local. Il ne faut pas, selon nous, éluder le rôle et l'intérêt des bureaux d'études dans ces démarches <i>(Haute-Ajoie)</i> .	Les révisions de la LAT et du plan directeur cantonal imposent de nouvelles exigences en matière d'aménagement du territoire au niveau régional. Le plan directeur régional entend répondre à ces nouvelles exigences. Le SidP souhaite être proactif dans le domaine. Cependant, et évidemment, il se fera accompagner de bureaux spécialisés si nécessaire.	Pas d'impact sur le projet
En 2022, tous les voyants sont au rouge en matière d'environnement. Les effets des activités humaines sont indéniables. Les résultats d'études démontrent un effondrement de la biodiversité, notamment concernant les oiseaux, les amphibiens et les insectes. La biodiversité est impactée et fragilisée partout, y compris dans le district de Porrentruy. Le réchauffement climatique est déjà une réalité dans nos régions et les exemples nationaux et internationaux sont nombreux, comme l'avaient prédit les scientifiques du GIEC depuis longtemps. Aussi, il est consternant et déprimant de constater qu'une entité telle que le SIDP ne présente qu'une réflexion économique et touristique pour ce PDR, sans aucune stratégie globale ni sectorielle. Le paysage et la biodiversité sont tout simplement oubliés dans cette étude. Les risques et enjeux pour la population des problématiques environnementales complexes ne sont tout simplement pas abordés (préservation des espèces, milieux, eau, restauration, risques, impacts sur la santé, état et conservation des ressources, réchauffement global et en particulier dans les agglomérations, consommation, etc.). Cette façon de procéder est digne d'une autre époque, les grandes cités ont d'ores et déjà pris des mesures pour réfléchir autrement sur l'avenir de leur région et de la planète. Il est grand temps que les autorités prennent leurs responsabilités envers les générations futures qui, aujourd'hui, se sentent en danger et demandent qu'on se soucie – et vite – d'elles et de leur avenir ! <i>(Pro Natura Jura)</i>	Les problématiques environnementales font partie des mesures du plan directeur régional. Un chapitre est consacré à la nature et au paysage. Comme cela est mentionné dans le REC, de nombreuses protections et mesures relatives à cette thématique existent au niveau fédéral, cantonal ou communal. Dans ce contexte, les objectifs poursuivis par le PDR visent à compléter ces mesures/protections existantes.	Pas d'impact sur le projet
Pro Natura Jura demande que le PDR développe des mesures spécifiques pour la protection des sites inscrits à l'ISOS en s'inspirant notamment des dernières recommandations fédérales. <i>(Pro Natura Jura)</i>	La traduction des prescriptions ou des exigences relatives à l'ISOS sont de la compétence des communes lors de la révision des plans d'aménagement local.	Pas d'impact sur le projet
Pro Natura Jura recommande au SIDP de faire nettement davantage prendre part la population à ce type de projet, par exemple via des démarches citoyennes. Dans une optique similaire de communication et de vulgarisation, Pro Natura Jura souhaite, dans un pur esprit de transparence, que toutes les réponses obtenues soient publiées sur le site du SIDP (au besoin en caviardant les noms des auteurs) <i>(Pro Natura Jura)</i> .	Le présent rapport de consultation sera intégré au rapport explicatif et de conformité. Il sera transmis également aux organismes et personnes ayant répondu au questionnaire.	Pas d'impact sur le projet
Pro Natura Jura aurait souhaité que l'élaboration du PDR ait été soumise à une procédure de concours ouverte aux bureaux d'aménagistes-urbanistes de Suisse. Il aurait en effet été intéressant d'avoir, en début de processus, plusieurs ébauches de projets de PDR à comparer. Cela aurait permis de montrer une diversité de futur possible pour la région. Au final, la population aurait pu choisir sa vision. <i>(Pro Natura Jura)</i>	Le PDR a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres sur invitation.	Pas d'impact sur le projet
Aucune remarque particulière à formuler <i>(Bonfol)</i>	Aucun commentaire	Pas d'impact sur le projet